

**VILLE D'ANTONY**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**26 septembre 2024**

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire de la Ville d'Antony.

Il est fait appel des membres présents par M. DECROP.

**Conseillers excusés ayant donné pouvoir :**

M. COLIN à Mme AUBERT

Mme LEMMET à M. VOULDOUKIS

M. FOYER à M. MEDAN

M. PASSERON à Mme ENAME

Mme EL MEZOUED à M. AIT-OUARAZ Mme REMY-LARGEAU à M. MAUGER

M. MONGARDIEN à M. SOUCHAUD M. CHARRIEAU à M. SENANT

M. DOYEN à Mme HUARD

**M. le Maire** : Nous aurions pu accueillir un nouveau conseiller aujourd'hui mais il est excusé, c'est Julien Doyen, qui remplace Bruno Édouard qui, comme vous le savez, a démissionné.

**M. MAUGER** : Bonsoir à tous. Nous saluons l'arrivée de Julien Doyen au conseil municipal que notre collectif a choisi après la démission de notre collègue Bruno Édouard. Julien avait un déplacement prévu de longue date donc il n'est pas avec nous ce soir mais il tient à vous assurer de son implication dans notre groupe, vous en avez déjà été témoins dans certaines commissions.

Quant à Bruno, il a rempli sa fonction d'élu avec la rigueur et la verve que certains d'entre vous lui connaissaient déjà dans cette enceinte par le passé, je renvoie celles et ceux d'entre vous qui s'interrogent sur les raisons de sa démission vers le dernier article de son blog [brunoedouard.fr](http://brunoedouard.fr), outre le travail accompli, je salue sa franchise qui nous honore.

**M. le Maire** : Très bien.

**- Approbation du compte rendu du conseil du 27 juin 2024.**

**M. le Maire** : Y a-t-il des demandes de rectification ? S'il n'y en a pas, nous considérons que **ce compte rendu est approuvé**.

**- Décisions prises pendant l'intersession.**

**M. le Maire** : Vous avez reçu également les décisions prises pendant l'intersession, y a-t-il des questions ? Monsieur Souchaud.

**M. SOUCHAUD** : Bonsoir à tous. Ma question concerne la première décision mais également la 167, ce sont des questions qui ont déjà été

abordées en commission et qui concernent les droits de préemption sur des magasins rue Mounié.

Ma question est plus globale que ces sujets-là qui ont déjà été abordés en commission et sur lesquels les explications ont été données, elle porte sur votre politique en termes de développement commercial : Nous sommes satisfaits et notamment concernant le magasin Natalys de l'intervention de la Ville pour permettre le maintien d'une offre de qualité, avec notamment l'installation d'un nouvel opticien, cela maintient un certain niveau dans la rue Mounié qui est déjà notamment pourvue et nous ne pouvons être que favorables à cette recherche de diversité. Nous constatons cependant plusieurs locaux commerciaux actuellement vacants dans le centre-ville et très prochainement les commerces du quartier Jean Zay vont aussi être livrés, donc ma question portait sur quelle vision et quel équilibre commercial sur ces deux secteurs et quels accompagnements d'installation d'une offre de commerces variés sur ces deux secteurs du centre-ville et du quartier Jean Zay ?

**Mme VERET** : Bonjour à tous. Alors pour ce qui concerne la rue Mounié, il faut savoir que les commerces sont des grosses structures qui ferment, avec des loyers qui ne sont pas accessibles pour des commerces artisans ou commerçants qui pourraient s'installer dans cette rue, ce ne sont que des enseignes malheureusement qui ont la puissance pour prendre des loyers, pour supporter des loyers pareils. C'est ça notre gros problème. Et il

faut savoir aussi que l'on ne peut pas tout préempter, il y a des dépôts de bilan, des saisies judiciaires, des entreprises qui ferment et nous n'avons pas la main, on ne peut pas préempter.

Là, dans le cas dont vous parlez et j'en suis bien consciente et cela me rend bien malheureuse, on ne peut rien faire. Cette affaire, elle est en cours, on parle du Pareil au Même, on parle de grosses structures comme cela et tant que ce n'est pas réglé, nous on ne peut rien faire. Bien sûr qu'on essaye de faire comme on a fait avec Natalys, on essaye de préserver notre Ville, nos commerces de la Ville, mais honnêtement, on n'a pas d'autre solution que d'attendre parce qu'on ne peut pas intervenir.

Pour Jean Zay, c'est en cours, il y a beaucoup déjà de signatures de faites, nous recherchons encore bien sûr, la Ville et le désir de Monsieur le Maire et de nous tous, c'est d'avoir des commerces diversifiés, d'avoir des commerces de qualité, des artisans pour beaucoup, c'est ce que l'on recherche et on en a déjà quelques-uns, il y aura aussi -et ça va être assez homogène- une pharmacie, des dentistes, il y aura du choix... Il y aura des commerces où vous allez pouvoir passer des soirées agréables à déjeuner, dîner avec des amis, je pense qu'on fait le nécessaire et le maximum, on a déjà une artiste en pâtisserie qui viendra, on essaye de trouver des gens de qualité. Voilà ce que l'on recherche.

Est-ce que cela vous convient ? Vous recherchez quelque chose ?

**M. SOUCHAUD** : Je prends l'information.

**Mme VERET** : Je comprends ce que vous dites mais on ne peut pas tout préempter, c'est ça notre problème, et c'est vrai que la rue Mounié me fait autant mal au cœur qu'à vous tous, mais il y a des choses que l'on ne peut pas faire parce que on n'a pas la main. Voilà.

**Mme PRECETTI** : Bonsoir à tous. Je voulais juste ajouter un petit mot sur Jean Zay : nous aurons la chance d'accueillir une des « Maisons du Vélo » proposées par Île-de-France Mobilités et par la Région Île-de-France. Ce sera la plus grosse pour le moment qui va s'installer sur le secteur avec donc des possibilités de location de vélos, de réparation de vélos, et surtout le souhait est de créer du lien avec le tissu associatif existant sur la Ville. Donc je pense que ça va être quelque chose de vraiment intéressant et pour le quartier et pour la Ville.

**Mme DESBOIS** : Bonsoir à tous. Ma question concerne l'intersession 195, l'adoption d'un contrat de prestation de services d'accompagnement à l'installation d'une Maison de Santé à passer avec la société Sodexo Santé Médico Social. Donc il s'agit de la société de l'ancien centre Croix-Rouge, enfin de ce que nous en avons compris. Est-ce que vous sauriez nous éclairer sur le projet qui pourrait voir le jour à travers cette prestation je dirais exploratoire avec Sodexo ? Merci beaucoup.

**M. le Maire** : Il s'agit d'une maison de santé pluridisciplinaire, donc avec plusieurs activités, pas seulement des généralistes mais il faut au moins deux généralistes, une infirmière et quatre dentistes que nous avons, donc c'est

déjà pas mal, mais il faut encore que l'on trouve deux généralistes et on les cherche actuellement activement. Mais c'est vrai que c'est dur de trouver des généralistes aujourd'hui.

**Mme DESBOIS** : Et que fait la société comme prestations ?

**M. le Maire** : Ils doivent nous conseiller. C'est une filiale de Sodexo qui s'appelle Docteur House. Cette filiale connaît bien le domaine médical. Elle a déjà monté plusieurs cabinets dans les environs, y compris à Antony d'ailleurs, à La Fontaine, c'est une société qui travaille bien et j'espère qu'avec les 45.000 € qu'on y consacre, elle réussira à trouver les meilleurs praticiens. Mais c'est dur de trouver des généralistes aujourd'hui.

**M. MAUGER** : Oui, alors on avait déjà parlé de ce point au mois de juin, vous nous aviez dit que vous feriez tout pour assurer la continuité du service au niveau du centre de santé, aujourd'hui ce n'est pas le cas ; on se demande la chose suivante : si vous aviez suivi notre proposition de faire de ce centre un centre municipal de santé, est-ce que vous n'auriez pas été en mesure dès le mois de juillet, puisque quand même la Croix-Rouge a annoncé son départ depuis trois ans, notre vœu date de trois ans,... Est-ce que vous n'auriez pas été en mesure dès le mois de juillet d'assurer la continuité du service ? Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

**M. le Maire** : Avec quels médecins ? Nous n'avons même plus de médecin pour le personnel communal aujourd'hui ! Alors non, des médecins,

on n'en trouve pas ! On n'est quand même pas plus forts que Docteur House en la matière !

**M. MAUGER** : Vous avez eu quand même trois ans pour en trouver, des médecins !

**M. le Maire** : Mais on n'a pas cherché pour le moment !

**M. MAUGER** : C'est bien ce que l'on vous reproche. C'est de n'avoir pas réfléchi pendant ces trois ans pour trouver des médecins pour le centre municipal de santé...

**M. le Maire** : Nous avons trouvé des médecins pour la rue de l'Abbaye... Elle est pratiquement complète désormais. A présent que la Croix-Rouge a fermé, depuis le 1er juillet, et même je crois que c'est depuis le 15 juillet, on s'attaque au centre du Noyer Doré, mais si on avait commencé plus tôt, on n'aurait pas trouvé. Même avec Docteur House, on n'a pas encore trouvé.

**M. MAUGER** : Et rue de l'Abbaye, il y a une partie des médecins qui sont en secteur 2, ils ne sont pas tous en secteur 1.

**M. le Maire** : Non, non, non !

**M. MAUGER** : Ah si, si, si ! On connaît des personnes qui y sont allées, et c'était en secteur 2.

**M. le Maire** : C'est une généraliste qui est aussi spécialiste. Et c'est dans le domaine de sa spécialité qu'elle a pris un tarif secteur 2 ; en tant que

généraliste elle applique le tarif 1 : 26,50 €. Ce sont des contre-vérités qui se répandent, c'est faux.

**Mme HUARD** : Bonsoir à tous et à toutes. Ma question porte sur les DIS 61, 70 et 91 concernant la mise à disposition gratuite de locaux municipaux pour l'association Cour des Marguerites. On a évoqué effectivement cette mise à disposition en commission, l'association propose des cours de langues aux enfants et aux adultes et nous vous avons justement alertés sur le caractère marchand de l'activité. Vous nous aviez indiqué que si c'était le cas vous reviendriez sur cette mise à disposition gratuite, alors ce que je souhaitais apporter, c'est un complément d'information quand même sur les tarifs pratiqués qui sont d'ailleurs visibles sur le site de l'association : cela va de 539 € pour l'année pour les petits à 674 pour les ados et à 808 € pour les adultes. Donc ce sont des tarifs qui sont loin d'être accessibles à tous. Je relève quand même que l'association avait bénéficié d'un article dans le BMO en 2019, dont elle se prévaut d'ailleurs sur son site, et que nous vous avons déjà interpellé à son sujet dans ce conseil. Donc nous attendons effectivement votre réponse sur la question de cette mise à disposition.

Mais puisque la demande existe, et pour que les activités linguistiques et culturelles soient accessibles à tous les enfants, nous vous rappelons aussi notre demande d'élargissement des activités d'initiation aux langues

étrangères et la création par la Ville d'études culturelles sur le modèle des études sportives qui sont déjà proposées dans le cadre périscolaire.

En revanche, nous nous félicitons de l'intervention de David Mauger concernant la mise à disposition pour l'association ReliNous qui avait une activité également du même type, et qui était aussi dans le domaine marchand, nous nous félicitons que cela ait été supprimé.

**M. le Maire** : Et je vous ai répondu en commission.

**Mme DESBOIS** : J'ajoute un complément par rapport à la question qu'a posée Madame Huard : est-ce que vous pourriez apporter un éclairage sur ce qui prévaut au choix d'une mise à disposition à titre gratuit ? Parce qu'on voit sur l'intersession 92 une mise à disposition à titre payant. Cela nous permettrait peut-être d'éclairer et de comprendre ce qui permet d'arbitrer entre le titre gratuit et le titre onéreux.

**M. le Maire** : C'est très simple : les associations de la Ville bénéficient de la gratuité. Madame Huard soulève le problème d'une association qui ne serait pas réellement associative puisqu'elle travaillerait à titre lucratif. S'il s'avère que c'est vrai, si c'est vrai qu'elle est à titre lucratif, eh bien on lui retirera bien sûr ses locaux. En revanche, les associations extérieures à la Ville payent le tarif et les sociétés commerciales aussi. Les particuliers également. D'accord ?

**Mme DESBOIS** : J'entends votre argument mais pour le coup, pour l'intersession 92, néanmoins on est sur l'association Espoirs Musulmans

d'Antony qui se voit appliquée une tarification à 300 euros par mois. Or c'est nécessairement une association locale, donc que faut-il en conclure ? Il y a peut-être un autre critère...

**M. le Maire** : Non, c'est une association religieuse.

**Mme DESBOIS** : Donc là, c'est le critère association religieuse qui s'applique.

**M. le Maire** : Oui et là-dessus la préfecture est formelle, et elle a raison, il faut appliquer un loyer. Et là on a convenu d'un loyer. Mais elle aurait été uniquement culturelle, elle aurait eu la gratuité.

**Mme ROLLAND** : Une petite précision à propos de l'association Cour des Marguerites qui propose des cours de langues pour les enfants, sachez que le Château Sarran propose également des cours de langues au taux d'effort. La Ville propose aussi ce type de cours pour les jeunes et les enfants en particulier.

**M. MAUGER** : Oui, pour un complément d'information je viens de consulter le site Améli qui permet de voir quels sont les médecins installés et s'ils sont en secteur 1 ou secteur 2, il y a bien un médecin généraliste, je n'ai regardé que les médecins généralistes, il y en a un qui est en secteur 2, installé rue de l'Abbaye. Donc soit l'annuaire Améli n'est pas à jour, soit il faudrait demander à ce médecin de remplir son dossier en précisant qu'il exerce en secteur 1, enfin il y a quelque chose à corriger en tout cas.

**M. le Maire** : Très bien, on corrigera. A priori, ce que l'on me dit, c'est que c'est le Conseil de l'Ordre qui a obligé ce médecin, c'est une femme, à se mettre en secteur 2 sur l'activité généraliste. En tant que spécialiste elle a droit au secteur 2, selon le Conseil de l'Ordre en tout cas, c'est ce que l'on me dit, mais elle ne devrait pas pratiquer dans le secteur 2 en tant que généraliste.

**M. MAUGER** : Non mais quelle est l'implication concrète pour les Antoniens ? C'est ça qui nous importe.

**M. le Maire** : L'implication concrète, c'est que c'est le secteur 1 sur cette maison et c'est tout. Et si le Conseil de l'Ordre l'oblige, et si on n'arrive pas à le convaincre de revenir sur cette obligation, eh bien elle ne pourra pas rester.

**M. MAUGER** : Non mais c'est aussi la convention qui vous lie avec les médecins de la rue de l'Abbaye qui doit être revue ?

**M. le Maire** : Non, pourquoi ? Pas du tout ! La convention dit que c'est secteur 1.

**M. MAUGER** : D'accord mais alors visiblement elle est hors convention ?

**M. le Maire** : Oui bien sûr, bien sûr qu'elle est hors convention.

**M. MAUGER** : Ah d'accord, ce n'est pas ce que vous disiez tout à l'heure !

**M. le Maire** : Je ne savais pas qu'elle pratiquait le secteur 2 pour l'activité de généraliste.

**M. MAUGER** : Et donc vous avez répondu sans savoir.

**M. le Maire** : Moi ce que je savais, c'est qu'elle appliquait le secteur 1 pour l'activité de généraliste. Elle le faisait effectivement, mais depuis quelque temps le Conseil de l'Ordre l'a obligée à changer de secteur. Cela, je ne le savais pas.

**M. MAUGER** : Oui, en l'espace de dix minutes la vérité change.

**M. le Maire** : C'est la réalité qui change, oui.

**M. MAUGER** : Par ailleurs j'avais aussi une décision d'intersession, alors toute récente, qui n'apparaît pas dans la liste, sur le marché des livres des médiathèques : on a été, je pense, un certain nombre à être destinataires d'un message qui mettait en avant le fait que le Ministère de la Culture proposait aux collectivités de favoriser les librairies de proximité dans les marchés correspondants aux livres. Il s'avère que la Ville a repris dans le marché, dans l'appel d'offres pour les livres, ses précédents fournisseurs qui sont des grossistes et nous voulions vous interroger sur les raisons de ce choix.

**M. le Maire** : Je ne suis pas dans le tête de la Direction de la commande publique mais elle a appliqué la règle en vigueur lorsque le marché a été préparé, c'est-à-dire il y a deux ou trois mois. A l'époque, votre circulaire n'était pas parue. Mais là maintenant, on l'appliquera, bien sûr qu'on

l'appliquera, on applique toujours les règles. Simplement on applique aujourd'hui les règles d'il y a trois mois parce que on n'était pas au courant des nouvelles règles.

**M. MAUGER** : Non mais cette circulaire constituait un encouragement et cette possibilité existait déjà avant !

**M. le Maire** : Non, on ne pouvait pas privilégier la proximité. C'est la règle de la commande publique,

**M. MAUGER** : Bon ; on reviendra sans doute dessus au mois de décembre lorsque cette DIS sera dans la liste.

**M. le Maire** : Madame Huard ?

**Mme HUARD** : Concernant la DIS 149, prolongation pour un an du marché de mobilier urbain au profit de la société Decaux, marché de mobilier qui devait se terminer en 2024. Selon les informations du site de la Ville, les clauses du marché imposent une extinction des panneaux publicitaires lumineux de 23h30 à 6h du matin. C'était une restriction qui avait été obtenue à l'époque, c'est-à-dire en 2018, dans le cadre d'un projet de budget participatif pour lutter contre la pollution lumineuse. A cette époque la Ville prévoyait d'aller plus loin après l'adoption du règlement local de publicité intercommunal. Depuis l'attribution de ce marché, le règlement de publicité intercommunal a été adopté en février 2020, je crois, il prévoit une extinction des lumières, enfin des panneaux publicitaires de 23h à 7h du matin sur tout

le territoire de VGSP. Alors Decaux se conforme-t-il désormais à ce règlement ? C'est ma question.

**M. le Maire** : J'espère qu'il se conforme. Je ne sais pas, vous l'avez vu je suppose, non ?

**Mme HUARD** : On s'est posé la question, il semble qu'il ne s'y conforme pas, en tout cas il y a des panneaux qui restent allumés...

**M. le Maire** : Vous dites qu'ils ne respectent pas la réglementation ?

**Mme HUARD** : Ce que l'on souhaite savoir en fait, c'est si vous avez demandé à Decaux de se conformer au règlement qui a été mis en œuvre ?

**M. le Maire** : Bien sûr, le règlement s'applique à tout le monde, y compris à Decaux.

**Mme HUARD** : Voilà. Donc on pourra effectivement contrôler votre affirmation en allant se promener dans la rue à 23h !

**M. le Maire** : En allant se promener dans les rues, mais attention, ne tombez pas dans le panneau !

**Mme HUARD** : Notez que cette question vient évidemment d'une préoccupation de la réduction de la pollution lumineuse ; le 12 octobre il y a une opération qui s'appelle « Le jour de la nuit », c'est une opération de sensibilisation à la préservation de la faune nocturne -c'est un tiers des espèces vivantes- et aussi à la pollution visuelle du ciel. C'est une manifestation soutenue d'ailleurs par des élus, notamment l'AMF et d'autres organismes de préservation de la nature ; elle consiste à proposer d'éteindre

les lumières en Ville ce soir-là et à faire des animations autour de cette thématique. Et donc nous suggérons que la Ville s'associe aussi à cette initiative, peut-être lors d'une prochaine édition, en éteignant les lumières dans les parcs publics par exemple pour encourager la création de trames noires et en proposant des initiatives aussi pour faciliter l'acceptation de cette évolution par le public qui est aussi un sujet dans certaines situations.

**M. le Maire** : Oui mais on vous a toujours dit que nous, nous ne sommes pas favorables à l'extinction des feux la nuit. On est pour sauvegarder la sécurité de nos concitoyens. Donc je ne vois pas pourquoi on ferait ce que vous proposez.

**Mme HUARD** : Cela, c'est une vision à court terme puisque l'enjeu, c'est quand même la préservation de la biodiversité...

**M. le Maire** : Non, c'est une vision permanente...

**Mme HUARD** : Et deuxièmement il n'y a aucun lien entre extinction des lumières et insécurité, les études le montrent. Ce que nous vous proposons...

**M. le Maire** : Ecoutez, ça, vous l'expliquerez aux Antoniens !

**Mme HUARD** : Il n'y a aucun lien...

**M. le Maire** : Vous leur expliquerez !

**Mme HUARD** : Mais par contre il y a effectivement des actions de pédagogie ou d'animation qui peuvent permettre de rendre et de faciliter cette acceptation justement, en éduquant au fait qu'il y a une pollution visuelle...

**M. le Maire** : Non, n'insistez pas, cela ne sert à rien, vous n'allez pas me convaincre...

**Mme HUARD** : Je vois que vous êtes tout à fait hostile à la protection de la biodiversité...

**M. le Maire** : Totalement ! On est pour la sécurité de nos concitoyens, nous. Madame Desbois ?

**Mme DESBOIS** : Je voulais rebondir sur la Maison médicale, que cela concerne le secteur des Bâconnets ou que cela concerne le centre-ville, on le sait, la pénurie de généralistes ne concerne pas qu'Antony, loin de là, il y a aujourd'hui une profession qui a du mal à trouver sa place et pourtant, Dieu sait qu'elle pourrait apporter vraiment de la valeur dans le cadre de la quantité de services rendus aux patients, ce sont les infirmiers de pratique avancée. On le sait, ces professions et ces professionnels ne font pas chez tous les médecins l'unanimité et c'est bien pour cela que comme c'est une pratique coordonnée, ces professionnels peuvent avoir du mal à trouver des débouchés, mais aujourd'hui, les infirmiers de pratique avancée pour la connaissance de tout le monde, ce sont des personnels formés en études d'infirmiers qui réalisent des soins et qui peuvent, en coordination avec des médecins généralistes, prendre en charge un suivi de patientèle, notamment sur les affections longue durée, prendre en charge la reconduction du traitement du bilan périodique, mais aussi des actes qui sont des actes courants. Donc je ne sais pas si cette piste est explorée par Docteur House,

j'imagine qu'elle l'est, si elle a été explorée ou non pour la rue de l'Abbaye, mais cela pourrait tout à fait être une autre manière d'envisager le sujet et de répondre aux besoins.

**M. le Maire** : On l'avait explorée déjà pour la rue de l'Abbaye et on a trouvé les infirmières dont je parlais tout à l'heure : elles sont « pratique avancée ». Monsieur Mauger ?

**M. MAUGER** : Dans la continuité de la question de tout à l'heure, par rapport au marché de livres, la circulaire qui autorise à passer des appels d'offres au-dessous de 90.000 € de manière plus facile date de 2023. Vous nous avez argué tout à l'heure d'une date toute récente de cette mesure, ce n'est pas vrai. C'était juin 2023.

**M. le Maire** : Elle a paru en 2023, vous ne le saviez pas ?

**M. MAUGER** : Non. Vous avez reçu aujourd'hui un message de demande d'explications...

**M. le Maire** : De qui ?

**M. MAUGER** : Je laisse Madame Rolland vous expliquer si vous voulez bien. Mais en tout cas cette réglementation, elle date d'au moins un an. Et le marché a été écrit au mois de mai ou au mois d'avril...

**M. le Maire** : Et notre direction de la commande publique l'ignore ? On va lui dire que vous êtes prêt à lui faire une formation.

**M. MAUGER** : Non mais moi je m'alarme des informations fausses que vous délivrez aux Antoniens ce soir.

**M. le Maire** : Non mais écoutez, je l'ignore, c'est tout ! ce n'est pas moi qui ai fait le contrat !

**M. MAUGER** : Non mais c'est vous qui nous répondez !

**M. le Maire** : Moi je vous ai répondu que...

**M. MAUGER** : Ne dites pas des choses que vous ne savez pas !

**M. le Maire** : Je vous ai répondu que le marché a été lancé par nos fonctionnaires sur la base d'un texte et qu'ils ignorent qu'il a été changé depuis un an. Tant pis, la prochaine fois ils l'appliqueront. Madame Huard ?

**Mme HUARD** : Oui, enfin au-delà de la question de la circulaire, la question se pose de l'évaluation des critères qui ont été appliqués à cet appel d'offres, parce que la Passerelle avait des arguments pour défendre la qualité de sa prestation, pour défendre les grossistes qui ont été retenus pour la qualité de leur conseil, la proximité et la qualité de la livraison. C'est pour cela que l'on s'interroge aussi sur la façon dont les appels d'offres sont évalués et quels sont les critères qui sont appliqués alors même qu'ils sont bien définis dans l'appel d'offres.

**M. NEHME** : Les appels d'offres ne sont pas à la carte, Madame, ce n'est pas à la tête du client ; il y a des règles de la commande publique qu'il faut appliquer, sinon selon la Cour des Comptes, on est réprimés.

**Mme HUARD** : Oui justement, je m'adresse à Monsieur le Maire, les critères sont définis et par rapport à l'appréciation de ces critères, on peut se demander sur ce sujet-là comment ces critères ont été évalués pour les

répondants, par rapport à l'offre des deux répondants. Ces critères sont bien définis ?

**M. le Maire** : Oui, les critères sont bien définis effectivement. La commission, elle, c'est la commission qui examine le projet, la commission écoute ce qu'on lui dit et elle tranche. Mais là, en l'occurrence, les fonctionnaires qui ont travaillé sur l'analyse des offres ont conclu que malgré sa proximité, La Passerelle n'était pas en tête. Si maintenant les instructions données par l'État sont de favoriser, indépendamment des autres qualités, les offres proches, on favorisera les offres proches, d'ailleurs on prenait autrefois La Passerelle. Mais à l'époque, elle devait être meilleure. Donc on favorisera les offres proches quand on saura qu'il faut le faire. C'est possible qu'on aurait dû le savoir mais on ne le savait pas. Voilà. Je regrette. Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a plus ?

On va passer aux DIA. Y a-t-il des questions sur les DIA ? Il n'y en a pas ? C'est vrai que le marché est atone. Il n'y a pas beaucoup de préemptions.

On passe maintenant à l'ordre du jour, mais avant d'entamer l'ordre du jour, il y a d'abord les questions écrites. Il y a deux questions écrites. Cela va être long, la lecture des questions écrites, mais enfin je me lance.

La première est posée par Madame Nadia Desbois au nom du groupe Antony en Mouvement, je la lis :

Question écrite de Mme Nadia Desbois au nom du Groupe Antony en Mouvement

*Monsieur le Maire,*

*D'ici quelques années, le secteur d'Antonypole connaîtra une métamorphose totale. Le projet de transformation urbaine présenté en 2021 prévoit la construction d'un quartier mixte autour de la future gare de la ligne 18 du métro. Ce quartier accueillera environ 4000 logements, des équipements publics et conservera une zone dédiée aux activités économiques.*

*La presse s'est récemment fait la porte-parole de la vive inquiétude d'entreprises implantées dans la zone. Elles craignent en effet les impacts d'un déménagement subi sur la pérennité de leurs activités et des emplois associés.*

*Pouvez-vous préciser le nombre exact d'emplois situés sur le périmètre du projet ? Quelles mesures concrètes seront mises en oeuvre pour garantir la pérennité de ces activités et préserver les emplois existants ? Le projet présenté intègre la présence d'une zone d'activités économiques qui pourrait accueillir les entreprises qui souhaitent rester à Antony. Quels sont les critères de sélection des entreprises qui pourront s'y installer ?*

*Enfin, depuis la présentation du projet en 2021, les informations à destination des élus, des habitants et des acteurs économiques se sont raréfiées. L'absence de communication claire autour de ce projet est source d'inquiétude légitime. Quand pouvons-nous espérer une communication sur le projet d'Antonypole actualisé et l'organisation d'une réunion, plusieurs fois promise, afin de faire le point sur les évolutions et le calendrier du projet ?*

*Dans l'attente de votre réponse, veuillez croire, monsieur le Maire, en l'assurance de nos salutations citoyennes.*

*Nadia Desbois, Christophe Mongardien et Laurent Souchaud*

**M. le Maire** : La deuxième question est celle de David Mauger au nom du groupe Antony Terre Citoyenne, je vous la lis et je répondrai après.

*Monsieur le Maire,*

*Notre groupe municipal **Antony Terre citoyenne** est très préoccupé de la dérive que connaît votre projet pour le quartier Antonypole.*

*C'est encore le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** adopté en 2008 qui fixe les grandes orientations du **Plan local d'urbanisme** actuellement en vigueur à Antony. Vous y écriviez, je cite : « Antony a porté le nombre de ses emplois de 15 000 à 21 000 entre 1983 et 2001 par une politique volontariste. Cette politique sera renforcée avec l'objectif d'atteindre 28 000 emplois en 2015, ce qui correspond au nombre d'actifs habitant Antony. »*

**Où en sommes-nous, Monsieur le Maire de cet objectif d'équilibre entre le nombre d'actifs résidant à Antony et le nombre d'emplois sur la ville ? Pouvez-vous nous donner des chiffres ?**

*Sanofi, Foncia, Le Moniteur,... les unes après les autres, des entreprises quittent la Croix-de-Berny. Les bureaux se vident. À tel point que vous voulez interdire leur transformation en logements.*

*Quant à Antonypole, plus de la moitié de ses 8 300 emplois étaient industriels, la ville disposait ainsi d'emplois diversifiés. Vous avez obtenu dans le nouveau **Schéma Directeur** que la **Région Îlede-France** vient d'adopter, qu'elle renonce à sanctuariser le foncier industriel d'Antonypole. Lorsque vous avez refusé l'agrandissement de l'usine Essilor, vous défendiez l'idée*

*d'une stratégie de densification de l'emploi, par la construction de bureaux, sur le modèle de la Croix-de-Berny.*

***En faisant partir l'emploi industriel, alors que les bureaux ne trouvent plus preneurs, quelle est, Monsieur le Maire, votre stratégie de développement économique dorénavant ?***

*Nous avons vu au conseil municipal de décembre 2023 que vous avez aussi abandonné le projet d'école hôtelière, et celui de campus dédié à l'innovation, qui était pourtant au cœur du projet Linkcity – Antonypole qui avait remporté le concours « Inventons la Métropole ».*

***Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous communiquer le projet initial qui avait permis au groupement mené par Linkcity de remporter en 2017 le concours « Inventons la Métropole du Grand Paris », ainsi que le cahier des charges du concours pour le site Antonypole ?***

*Devant le coût d'enfouissement des lignes à très haute tension et le coût d'éviction d'un certain nombre d'entreprises, il nous semble que la façon dont vous entendez équilibrer l'opération Antonypole repose sur un programme massif de construction de logements sur ce secteur.*

***Quelle est, Monsieur le Maire, l'estimation actuelle de ces coûts d'enfouissement et d'éviction des entreprises, sachant que votre projet de Zone d'aménagement concertée devra présenter un budget équilibré ?***

*En janvier, vous écrivez dans votre tribune « nous avons prévu de construire 42 000 logements à Antonypole, ce qui permettra de préserver pour 15 ans la zone pavillonnaire des nouveaux programmes de logements collectifs. » Alors qu'Antonypole est un Point noir écologique à l'échelle régionale, selon l'Institut Paris Région, en raison d'un cumul de nuisances impactant la santé : le bruit et la pollution de l'air dus aux autoroutes A6 et A10, à l'aéroport*

*d'Orly, le champ magnétique des lignes à très haute tension et la pollution des sols industriels. Après avoir nié cette réalité, vous avez fini par reconnaître que « C'est très probablement l'endroit d'Ile de France qui est le plus pollué par les dizaines de milliers de voitures qui y passent en permanence »*

*Nous vous demandons, Monsieur le Maire, de ne pas exposer les futurs habitants à un tel cumul de nuisance.*

*En vous remerciant par avance de vos réponses, le groupe municipal **Antony Terre citoyenne** vous adresse, Monsieur le Maire, l'expression de ses salutations citoyennes*

*David Mauger, pour le groupe*

**M. le Maire** : Voici donc ma réponse :

Vous vous êtes donné le mot, chers collègues. Vous avez posé vos questions écrites sur le même thème : le sort des entreprises qui se trouvent sur le site d'Antonypole et devront déménager pour laisser la place au projet d'aménagement.

Une question qui ne semble pas vous avoir beaucoup inquiétés jusqu'à présent. Mais que vous découvrez à la lecture de plusieurs articles de presse parus ces derniers jours. Des articles mal informés et dont les auteurs ont été peu soucieux de vérifier leurs sources, ce qui m'étonne de la part de journaux que je considérais jusqu'à présent comme sérieux.

Ces articles confondent, en effet, deux sites :

- Celui des 50 hectares d'Antonypole

- Le Parc de Haute Technologie, situé de l'autre côté de l'Autoroute A10.

1. – Le Parc de Haute Technologie, aménagé dans les années 1990, accueille des entreprises de haut niveau, dont les plus connues sont :

- **Stallergènes**, 2<sup>ème</sup> producteur mondial de médicaments contre les allergies, avec un chiffre d'affaires de 200 millions d'euros et 600 emplois sur le site.

- **Air Liquide Médical Systems**, filiale d'Air Liquide spécialisée dans le matériel médical et notamment les respirateurs artificiels. C'est à cette société que le gouvernement a demandé en mars 2020, au début de la pandémie, de produire de toute urgence 10 000 respirateurs pour en équiper les hôpitaux qui en étaient dépourvus.

- **Dräger France**, filiale française du groupe allemand DRAEGER, qui produit aussi des respirateurs.

Ces trois sociétés sont établies à Antony depuis 30 ans et étendent progressivement leurs bâtiments pour faire face à l'augmentation de leur activité.

- Moria, entreprise de pointe également, qui produit du matériel médical de précision. (135 emplois, chiffre d'affaires 25 M€)

D'autres entreprises, moins connues, mais également de haute technologie, se regroupent dans le Parc MOSAÏC.

Au total, les 12 hectares de Parc de Haute Technologie comptent près de 3000 emplois et font l'objet de fréquentes visites ministérielles ou préfectorales.

2. - Le Parc d'activités, qu'on appelle désormais Antonypole, a été aménagé dans les années 70 et la DATAR, qui accordait les autorisations d'implantation à cette époque, l'avait, pour l'essentiel, spécialisé dans l'entreposage, la logistique. Quelques entreprises ont pu néanmoins s'installer dans ce parc, des entreprises qui avaient besoin de beaucoup d'espace pour peu d'emplois, comme GALION, spécialiste du traitement chimique de pièces destinées à l'aéronautique et à l'armement, mais dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 6 millions d'euros et les effectifs 66. Galion est, de plus, une entreprise classée SEVESO, dont la présence, à quelques dizaines de mètres de la Résidence des Morins, a été régulièrement dénoncée par Jean-Marc Feuillade, quand il siégeait au Conseil Municipal.

. **L'Hotellier** (42 millions d'euros de chiffres d'affaires, 32 salariés sur le site)

. **Aerzen France** (29 millions d'euros de chiffres d'affaires, 36 salariés),

. **France Affiches** : 6,6 millions d'euros de chiffres d'affaires, une trentaine de salariés,

. **La Table de Cana** : entreprise bien connue et fort sympathique de l'Economie Sociale et Solidaire : 50 salariés, 3 millions d'euros de chiffres d'affaires.

On peut aussi citer DACO, qui distribue des fruits secs, le grossiste Promocash, et un grand nombre d'entrepôts tombés en déshérence, qui, comme la nature à l'horreur du vide, hébergent des petites entreprises en mal de locaux. Les bureaux anciennement occupés par Universal Music ont été réquisitionnés par la Préfecture pour y loger le centre d'hébergement des migrants de 2017 à 2022 et le grand entrepôt d'Universal occupé pendant un temps par la PADAF.

C'est seulement le site d'Antonypole qui fait l'objet du projet d'aménagement.

C'est à tort que les journalistes se sont imaginés que l'opération mettait en péril les milliers d'emplois du Parc de Haute Technologie.

Depuis le début des années 2000, la Municipalité a commencé à s'inquiéter du vieillissement des entrepôts et de leur abandon progressif par les entreprises de logistique. Notre objectif, dans les premiers temps, était de moderniser le Parc d'Activités, d'y attirer des entreprises de pointe, comme

dans le Parc voisin de haute technologie. En 2011, le projet du Grand Paris express est venu bouleverser ces perspectives, en nous dotant d'une gare sur la Ligne 18, la gare Antonypole.

L'un des principaux objectifs du Grand Paris Express était de désenclaver des quartiers mal desservis et d'y construire le plus possible de logements autour des gares. Avec la gare Antonypole, notre projet devenait, de manière prioritaire, un projet de construction de nouveaux logements, en conformité avec les directives de l'Etat, reprises par le SDRIF. Au fil des ans, et des reculs successifs du calendrier du projet de la ligne 18, le projet d'aménagement a évolué.

Il a toujours comporté des logements et des locaux d'activité, mais la crise des bureaux nous a conduits à accroître la part des logements, les locaux d'activité ne subsistant que le long de l'autoroute, soit, néanmoins, sur une longueur de 1,1 km. Aujourd'hui, nous prévoyons 4500 logements et 120 000 m<sup>2</sup> d'activités économiques, sans compter les commerces.

Nous espérons attirer sur le site des entreprises de haute technologie, en mettant à profit la proximité du Pôle de Saclay, situé à 11 minutes par la ligne 18. Et, sur les 120 000 m<sup>2</sup> de locaux économiques, créer beaucoup plus d'emplois qu'il y en a aujourd'hui sur le site.

Les entreprises qui sont installées aujourd'hui à Antonypole peuvent bien sûr s'inscrire dans le programme économique du projet d'aménagement, si elles sont compatibles avec la présence d'une zone dense d'habitation.

Depuis plusieurs années, notre service du développement économique a rencontré les entreprises à plusieurs reprises et, si elles peuvent participer au projet, elles seront prioritaires pour s'y implanter. Celles qui ne pourront pas y prétendre, nous les aiderons à déménager sur un site proche. Il en existe à Wissous et à Massy.

Vous avez posé, en outre, les uns et les autres, des questions sur certains points particuliers :

Pour le groupe Antony en Mouvement, je suis désolé : personne à Antony ne connaît le nombre exact d'emplois actuels sur le périmètre du projet. Les entreprises que la Presse a citées ont des effectifs très modestes, de l'ordre de quelques dizaines. Il y a aussi beaucoup d'auto-entrepreneurs qui ont loué des espaces dans des entrepôts vides. L'un des plus gros employeurs pourrait être Hauts de Bièvre Habitat avec 60 salariés sur le site.

Par ailleurs, comme je vous l'ai dit, le projet a connu une évolution avec la crise du tertiaire, puis il a été retardé par la crise de l'immobilier. La création de la ZAC était dès lors moins urgente. Dès que nous aurons arrêté définitivement le projet, nous lancerons la procédure de création de la ZAC, qui comprend de longues concertations. Mais avant de lancer la procédure juridique, nous organiserons une réunion pour présenter le projet aux élus.

Le calendrier pourrait être le suivant :

- L'ouverture de la concertation préalable : dans les prochains mois, avant la fin de l'année.

- L'analyse du projet par l'autorité environnementale : au 1<sup>er</sup> trimestre 2025
- La réponse à l'autorité environnementale et la mise à disposition du public : au 2<sup>ème</sup> trimestre 2025.
- L'approbation du dossier de création de ZAC : en septembre 2025, dans un an.

Le groupe Antony Terre Citoyenne est très préoccupé, quant à lui, chers collègues, par ce que vous appelez la « dérive » du projet Antonympole. Soyez rassurés, il n'y a pas de dérive. Le projet s'adapte aux circonstances, comme tous les projets qui réussissent. Ceux qui ne s'adaptent pas échouent.

Vous vous intéressez aussi au nombre d'emplois existant sur la ville. Si j'en crois l'INSEE, il est de 22 334 en 2021, dernière année connue, contre 22 347 en 2015. Vous le voyez, les chiffres évoluent peu. Nous espérons mieux au début des années 2000, mais, vous le voyez, Antony n'a pas la vocation de devenir une ville industrielle. Et les habitants ne l'accepteraient pas.

Le ratio emplois/actifs est donc de 71%, comme auparavant, et comme les autres villes du sud des Hauts de Seine.

Le coût de la mise en souterrain, plafonnée par RTE à 53 millions d'euros, est estimé aujourd'hui à 50 millions d'euros compte tenu des marchés déjà conclus par RTE et d'une marge de prudence de sa part.

Vous continuez imperturbablement de soutenir que le quartier Antonypole sera inhabitable en raison du cumul des nuisances du site. Sur ce point aussi, je vais tenter, mais sans espoir, de vous rassurer.

- La qualité de l'air à Antonypole, n'est pas mauvaise, contrairement à ce que vous pensez, sauf entre les autoroutes sur le terrain anciennement occupé par les ROMS. Les capteurs posés à Antonypole donnent de bons résultats. Aucun dépassement du seuil d'alerte sur les différents polluants n'a été signalé en 2023. La moyenne annuelle est du même ordre qu'à la Croix de Berny et elle est même inférieure à celle du quartier La Fontaine.

- Le bruit de l'autoroute sera réduit de 7 décibels par le revêtement antibruit que financera la région Ile de France.

- Il n'y a pas de champ magnétique pour les lignes haute tension, c'est ce qu'affirme RTE.

- Quant à la pollution des terres, elle n'est pas pire qu'ailleurs et elle sera traitée par les constructeurs comme ils le font dans toutes les constructions. Antonypole est certainement moins pollué que les sites olympiques de Seine Saint Denis.

J'espère avoir répondu complètement à vos questions écrites. Et ce soir, par exception à la règle habituelle qui exclut les discussions à la suite des questions, vous pouvez engager un débat sur Antonypole.

**Mme DESBOIS** : Merci pour vos éléments de réponse. Mon intervention n'est pas une question, plutôt une sorte de débat lancé. Vous citez un nombre d'emplois sur Antony qui est à priori à iso entre maintenant et le recensement INSEE 2015, je serais curieuse de savoir la typologie de ces emplois et la répartition. Je m'entends : Depuis des années, nous n'avons de cesse, et ça peut être un choix mais il est discutable, de privilégier une sorte de tertiarisation des activités avec, comme je vous l'avais dit, la volonté de construire des bureaux parce que les bureaux prennent moins de place et permettent effectivement -sur le papier peut-être- de créer plus d'emplois qu'un site industriel, or aujourd'hui, on le sait, c'est bien l'enjeu : cols blancs/cols bleus. Et on le voit, les cols bleus, les ouvriers et les employés sont amenés de plus en plus à devoir s'éloigner. Je pense que c'est sans avoir d'illusions sur le fait qu'une Ville comme Antony ne peut pas accueillir des industries et n'a pas un foncier qui permet de le faire en masse, mais cela aurait été en termes de développement économique potentiellement aussi un débat à poser et je serais curieuse, vraiment, de savoir si l'emploi en dix ans, le nombre d'emplois, est resté stable, et si la catégorie des emplois n'a pas évolué vers une prévalence des emplois cadres par rapport à la politique de

développement économique et l'implantation d'entreprises que vous avez développée.

**M. le Maire** : Si, elle a certainement évolué, d'ailleurs cela se voit avec l'INSEE, il y a une forte baisse mais partout, pas seulement à Antony, dans les Hauts-de-Seine et même dans toutes les villes de France, du nombre d'ouvriers et d'employés. C'est même vrai dans toute la France, me souffle Monsieur Médan. Il y a effectivement une chute du nombre d'ouvriers et d'employés en France, et ça on s'en plaint pour la France. Par contre, dans les Hauts-de-Seine et sur l'Île de France, et même en général dans toute la France, c'est une réalité, il y a une montée des cadres. Alors les cadres, ce n'est pas pour toute la France, c'est seulement en Île-de-France et particulièrement dans les Hauts-de-Seine. Et nous aussi, à Antony on a noté une très forte augmentation du nombre des cadres. Ce n'est pas lié à notre politique, c'est lié à une évolution générale de la vie économique française, et à la désindustrialisation qui est connue. Alors maintenant, les salariés de Stallergenes, les 600 salariés de Stallergenes, qui sont là depuis longtemps, enfin cela a augmenté au fur et à mesure mais ils sont arrivés il y a 30 ans et leur nombre augmente progressivement, vous les considérez comme des ouvriers, comme des cols bleus ou comme des cols blancs ?

**Mme DESBOIS** : Ce n'est pas l'activité qui définit la catégorie d'emplois ! Il y a effectivement une répartition dans les activités industrielles d'ingénierie, comme il y a une catégorie d'agents de maîtrise, et comme pour

les ouvriers, je ne vais pas dire ce que je n'ai pas dit, je ne catégorise pas Stallergènes, encore une fois on ne catégorise pas les emplois en fonction du secteur d'activité. Mon commentaire était plus de dire que certes on constate une baisse du nombre d'ouvriers de manière générale, et des employés, je n'en suis pas si sûre d'ailleurs au niveau national, en revanche, quand vous dites que cela n'a pas d'impact, que les actions que l'on a été amenés à développer ou pas n'ont pas d'impact, je ne suis pas d'accord, parce que si vous mettez en œuvre une politique qui promeut l'installation de bureaux, d'immeubles de bureaux, nécessairement déjà vous orientez le type d'activités que votre commune est amenée à développer.

**M. le Maire** : Non, en fait des bureaux on n'en fait plus, c'était le cas autrefois mais maintenant on n'en fait plus, plus personne n'en construit. Enfin je vois dans certaines villes quand même des bureaux qui poussent encore mais certainement pas à Antony, c'est fini. Ce que nous voulons faire à Antonypole, ce sont des bureaux d'entreprises, d'entreprises industrielles, Stallergènes ressemble à des bureaux mais à l'intérieur ce ne sont pas des bureaux. Il y a des bureaux bien sûr mais c'est de la production. C'est quand même le premier producteur mondial de médicaments anti-allergiques. C'est de l'industrie. Mais ça ne se voit pas. C'est à forte productivité, à forte rentabilité et avec ça ils peuvent payer les loyers élevés qui sont ceux des Hauts-de-Seine. C'est sûr qu'une entreprise qui a besoin de consommer

plusieurs hectares, sur Antony, n'a pas sa place. Par contre à Wissous, un peu plus, parce que le terrain y est beaucoup moins cher, vous voyez ?

Mais ça, c'est une question qui ne dépend pas de la politique de la ville, c'est comme ça. Les Hauts-de-Seine, cela devient d'accès impossible pour les entreprises industrielles. Sauf dans les Villes qui sont encore peu développées comme Bagneux par exemple qui a encore des entreprises parce que le terrain n'est pas au même prix que dans des Villes comme la nôtre. Regardez Montrouge. Montrouge avait des entreprises autrefois, maintenant ce sont des bureaux. Voyez, le développement économique n'est pas du tout lié à la politique du maire. On bénéficie ou on subit les effets de l'évolution économique générale. Monsieur Mauger ?

**M. MAUGER** : Je voulais revenir sur quelques éléments : Au mois de décembre de l'année dernière, on a vu passer au conseil municipal l'avenant au contrat avec Linkcity, et dans cet avenant on a vu que sur le site de l'ancien Malraux il allait y avoir pas mal de logements. C'est là que vous allez supprimer le centre d'innovation et l'école hôtelière qui étaient prévus dans le projet initial. Il va y avoir aussi un centre médical, une maison médicale, or là on se trouve à quelques dizaines de mètres de l'autoroute A10, donc cela ne nous semble pas un endroit correct pour construire du logement et pour y mettre un centre médical. Et d'ailleurs l'ARS vous a indiqué dans le dossier de modification du PLU que la réglementation n'allait pas être respectée si c'était le cas.

Par ailleurs, pour poursuivre sur cet élément, en termes financiers effectivement on est dans une opération qui est relativement risquée. Pour preuve : au budget prévisionnel de cette année sont déjà inscrits les 7 millions d'euros sur la vente des terrains à Linkcity alors même que les opérations n'ont pas commencé. On est tout juste dans une phase où vous venez de valider le permis de construire de la première tranche seulement de Linkcity, donc voilà : on commence à manger la recette de ces terrains-là alors que les opérations non pas commencé et qu'on va avoir des coûts relativement importants. Et dans les coûts, vous nous redonnez les chiffres du coût d'enfouissement des lignes à très haute tension, en revanche vous n'avez pas répondu à mon autre question sur le coût d'éviction des entreprises qui reste de chiffrer aussi. Alors peut-être pas à la mesure de l'enfouissement des lignes mais voilà, quelle est votre évaluation actuellement de ce coût-là ?

Et enfin j'avais un dernier point : Vous écartez les travaux de l'Institut Paris Région sur le dossier disons environnemental d'Antony-pole alors même que vous avez, lors de la modification du PLU, accédé à notre demande qui était d'intégrer ces travaux-là à l'évaluation environnementale. Alors là, nous voyons une contradiction flagrante même si vous n'avez pas voulu en tirer les conclusions dans votre projet.

**M. le Maire** : Effectivement, pour nous elles sont nulles et non avenues, mais précisez-moi la question s'il vous plaît ?

**M. MAUGER** : C'était sur le fait de construire du logement et un centre médical à l'endroit du Centre Malraux, à quelques dizaines de mètres de l'autoroute A10.

**M. le Maire** : Non, c'est à 400 mètres, le centre Malraux

**M. MAUGER** : Non, ce n'est pas à 400 mètres.

**M. le Maire** : Mais si, mais si !

**M. MAUGER** : C'est moins loin ! Si vous voulez on fera le chemin ensemble et vous verrez, ce n'est pas 400 mètres du tout.

**M. le Maire** : C'est loin, si, Malraux c'est loin de l'autoroute.

**M. MAUGER** : Non, ce n'est pas vrai

**M. le Maire** : Bon, écoutez, d'accord, en tout cas nous respecterons la réglementation, c'est tout. Et le jour où vous verrez le projet qui sera fait par des spécialistes, pas par moi, ce seront des spécialistes qui connaissent parfaitement la réglementation, vous verrez qu'on respectera la règle et qu'il y aura 4.500 logements, en respectant les règles. On ne voudrait pas que soit retoqué le projet parce qu'il ne respecterait pas la règle, ce n'est pas possible.

**M. MAUGER** : Et sur le coût d'éviction des entreprises ?

**M. le Maire** : Ecoutez, on est en négociations avec elles aujourd'hui, vous ne voulez tout de même pas que je vous donne le chiffre ?

**M. MAUGER** : Une évaluation ?

**M. le Maire** : Non. Rien. Y a-t-il d'autres questions sur le projet Antonympole ? C'est le moment puisqu'on en parle. Vous disiez que depuis trois ans, on n'avait pas parlé d'Antonympole, là, on y est.

Pour la réunion sur le projet complet, vous l'aurez dans quelques semaines, ou quelques mois au plus tard, mais en tout cas avant la fin de l'année. Vous l'aurez, ça c'est sûr puisque vous avez en premier les projets. Mais je ne veux pas en dire plus pour aujourd'hui sur les secrets des négociations. Par contre si vous avez des questions sur d'autres sujets d'Antonympole, je répondrai.

**M. HOBEIKA** : Bonsoir à tous. Ce qui est important dans ce projet, c'est l'équilibre financier ; c'est vrai que le projet longe sur 1 km le long de l'autoroute ; c'est vrai que tout le long de l'autoroute on peut conserver une zone industrielle avec des industries pour des gens de col blanc, parce que tout au long de cette autoroute, c'est un lieu de travail dans lequel on peut avoir des enfants, nos enfants, même si tous ne seront pas des cols blancs, il va y avoir des ouvriers de tous genres parce que nous sommes 63.000 habitants ; et donc tout le long de l'autoroute, il est préférable vraiment de mettre des industries parce que cela permettrait à ces industries de trouver une zone d'échanges avec la Ville.

Deuxième sujet sur les Seveso parce que j'ai fait plusieurs remarques là-dessus plusieurs fois et je vais rectifier une chose : une société est Seveso du moment qu'il y a une quantité inflammable qui devient un danger. Mais on

a aussi les moyens pour minimiser le produit inflammable sur une société avec des traitements actuellement, et elle n'est plus Seveso.

Troisième sujet : on sait très bien que France Affiches, c'est une société, c'est la deuxième société en Ile-de-France qui produit ce genre de truc, je ne veux pas parler de Galion parce que c'est un sujet très important, Galion, c'est une société très rare dans l'aéronautique mais elle n'est pas Seveso ...

**M. le Maire** : Si, elle est Seveso ...

**M. HOBEIKA** : S'il vous plaît, Seveso, ça dépend de la quantité de produits inflammables qui est sur le site. Elle l'était parce que sa quantité de traitement était classée Seveso. Actuellement, vous allez là-bas, vous faites des trucs, elle peut se déclasser en fonction de la quantité de produits inflammables qui sont stockés. Donc vous pouvez les obliger à stocker ailleurs. C'est ça ce que l'on appelle le Seveso. Et il y a plusieurs degrés d'entreprises Seveso. Elle était classée Seveso, maintenant vous l'obligez à mettre un bidon de 200 litres, c'est fini, elle n'est plus Seveso. Le traitement, c'est son droit de faire, etc ...

Ce que je voulais dire par-là, et ce n'est pas une polémique, c'est que l'important est un équilibre financier, et dans l'équilibre financier lui-même, il y a ce que l'on appelle les traitements de terrain, que ce soit la mairie ou que ce soit l'entrepreneur qui va prendre le terrain, il va compter le traitement du sol en place. L'équilibre financier, moi j'ai vu beaucoup de ZAC démarrer, il

n'a jamais eu lieu parce que l'équilibre financier est très difficile à trouver. Alors peut-être que l'on peut conserver une zone tout le long de l'autoroute dans une bande de 150 mètres sur laquelle on ne peut pas construire de bâtiments dessus, conserver des lieux ou des terrains où on peut aménager ou faire appel à des entreprises tout le long, cela pourrait être peut-être un appel de Fonds d'investissement d'un gouvernement qui cherche actuellement à conserver une certaine zone industrielle. C'est tout l'objet de la discussion.

Il est vrai que nous avons aussi l'école hôtelière qui est à côté, cela aurait été préférable d'avoir un hôtel avec un développement d'activités qui permette vraiment de le faire, même sur le terrain de la DIRIF, parce qu'en fait le terrain à côté de l'école, il n'est pas utilisé, il y a un parking énorme à côté, et donc on pourrait voir avec une idée urbanistique un investissement avec l'école qui est là, avec un hôtel, sur le terrain.

Donc je pense, moi professionnel, qu'il y a une possibilité de mettre sur la route un projet industriel pour conserver tout le long de l'autoroute une industrie qui permette à nos écoles, à nos collèges, à nos lycées, d'aller faire des stages, parce que sinon, où est-ce que vous voulez que nos enfants, demain, ou nos petits-enfants, aillent faire des stages ? Tous ne vont pas être des médecins, des ingénieurs et des cols blancs. On va avoir des gens du terrain. Donc il faut profiter de la situation actuelle, des bureaux, ils ne se vendent plus, tout le long de l'autoroute sur 1 km, regardons la possibilité de

mettre des industries, cela permettrait de conjuguer et d'équilibrer peut-être avec un appel de fonds de l'extérieur et de résoudre pas mal de projets à l'intérieur. L'idée est de s'ouvrir à des idées nouvelles dans une situation actuelle, je ne dis pas que je suis le meilleur mais ça permettrait que les bureaux d'études travaillent sur cette idée, ils la prennent et puis ils la développent pour essayer d'améliorer de plus en plus le projet.

Je voudrais dire qu'il est dommage que des entreprises nous aient quittés, comme Siemens et d'autres sociétés qui nous ont quittés, et puis après, il y a certainement la possibilité d'amener sur un terrain tout le long de l'autoroute des sociétés industrielles, mais aussi peut-être des bureaux tout le long pour les besoins de développement industriel, parce que le développement industriel lui-même a besoin de bureaux pour le développement de ses produits. Donc cela peut se faire tout le long, et ce sera une idée nouvelle à mettre sur la table pour travailler dessus.

**M. le Maire** : Nous espérons effectivement que l'on verra bientôt, quand on passera sur l'autoroute, d'un côté Stallergènes et de l'autre côté les entreprises de haut niveau venant de Saclay puisqu'on sera à 11 minutes de Saclay. Cela c'est notre projet, mais ce ne sera pas de l'industrie lourde. Ce ne seront pas des garages, ce sera de l'industrie moderne et propre.

**M. HOBEIKA** : Monsieur le Maire, nous sommes tout à fait d'accord avec vous que les déposes n'ont pas lieu d'être à Antony. Nous sommes d'accord avec vous que partout dans les villes qui sont trop proches de Paris,

on élimine l'industrie parce que le terrain est trop cher, et donc les entreprises n'arrivent pas à s'installer. Cela ce sont des évidences qui ne sont pas nouvelles. On voit que dans toutes les villes autour de Paris, toute l'industrie a quitté mais peut-être dans l'état actuel des choses, on pourrait ramener de l'argent en disant : tout le long de l'autoroute, on veut mettre des industries de haut niveau et on peut aller demander des subventions à l'État pour acheter ce terrain. Dans l'idée, il ne faut pas dire qu'on n'a pas besoin d'industrie, on a besoin de travail, de développement économique qui permette à la Ville de devenir de plus en plus riche.

**M. le Maire** : Oui mais c'est le projet, Monsieur Hobéika, c'est notre projet : une tranche industrielle le long de l'autoroute devant et derrière. Vous savez quand même que lorsqu'on a une gare du Grand Paris Express, il faut du logement, ça c'est incontournable ; cela veut dire que la société dont on parlait tout à l'heure, qui est située au milieu du site et même très près des Morins, ne peut pas rester. Elle ne peut pas rester, il faut qu'elle aille ailleurs. Mais elle peut aller à Wissous, c'est à deux pas.

**M. GOULETTE** : Je voulais faire une petite précision sur le côté risqué des installations industrielles puisqu'on parle d'une entreprise Seveso. Ce terme Seveso fait peur, bien évidemment, parce que cela fait référence à des catastrophes chimiques, des catastrophes majeures ; et dans ce que l'on appelle les classifications Seveso, il y a deux types de classifications : classification seuil haut et seuil bas. Nous avons à Antony une entreprise de

seuil bas. Il faut déjà préciser les choses. Maintenant, cela rentre dans la catégorie des entreprises soumises à autorisation. Vous avez trois types de régimes pour la protection de l'environnement et la classification des entreprises : les régimes à déclaration, les régimes à enregistrement et les régimes à autorisation, et dans les régimes à autorisation, vous avez d'autres sous régimes dont le Seveso seuil bas.

Si vous regardez la carte des Hauts-de-Seine, vous avez une seule commune dans le sud des Hauts-de-Seine qui comporte une entreprise soumise à autorisation, c'est Antony. Il y a une entreprise à Antony que l'on a citée, qui s'appelle Galion, qui est Seveso seuil bas. Vous regardez toutes les autres communes en remontant jusqu'à Rueil-Malmaison, elles n'ont pas d'entreprises soumises à autorisation. Et on retrouve des entreprises à autorisation dans le nord des Hauts-de-Seine, à Gennevilliers, il y en a également à Nanterre, à Colombes aussi, quelques-unes.

C'est aussi ça un petit peu le problème, on est face à une entreprise qui maîtrise parfaitement l'art de la communication, qui l'a montré récemment en mobilisant la presse et les médias, et c'est une entreprise qui effectivement fait peur, à juste titre, qui inquiète à juste titre, une entreprise Seveso c'est pas seulement des explosions, c'est des activités dangereuses, avec des risques accidentels majeurs y compris les Seveso seuil bas. Cette entreprise n'a pas sa place dans le nouveau projet d'Antonyville.

**M. MAUGER** : Non mais là vous faites passer l'entreprise Galion pour l'arbre qui cache la forêt ! Il y a bien d'autres entreprises à qui vous demandez de partir ! Par ailleurs j'ai quand même revu parce que vous nous parliez de 400 mètres, 400 mètres, c'est la distance entre l'autoroute et la gare. Ce n'est pas du tout la distance entre l'autoroute et le projet que vous nous avez présenté au mois de décembre au conseil municipal. Non.

**M. le Maire** : Si, 350 mètres.

**M. MAUGER** : Non, ça c'est la distance jusqu'à la gare. Le projet que vous nous avez présenté, c'est sur le site de l'ancien Malraux, et son point le plus proche, c'est à peu près une centaine de mètres. Voilà.

**M. le Maire** : Non.

**M. MAUGER** : Eh bien écoutez, je vous enverrai l'image sur Google ; peut-être que vous ne croyez ni Google, ni l'Institut Paris Région, mais je pense qu'il faut avoir des points de référence quand même !

**M. le Maire** : Ecoutez M. Mauger, nous appliquerons les règles d'urbanisme et si c'est interdit, on ne le fera pas.

**M. MAUGER** : Et par ailleurs...

**M. le Maire** : Pour le moment, nos ingénieurs, nos architectes, ne savent pas tout cela. Il faut que vous leur appreniez les règles.

**M. MAUGER** : Mais je sais bien, je crois qu'il y a un ou deux ans, lorsque j'ai commencé à soulever ce point, vous m'avez dit que je racontais des sornettes et que personne ne me croyait. Et maintenant...

**M. le Maire** : Mais ça continue, ça continue !

**M. MAUGER** : Pas du tout, l'Institut Paris Région...

**M. le Maire** : Mais non !

**M. MAUGER** : Et par ailleurs vous n'avez pas répondu sur les 7 millions d'euros que vous avez déjà utilisés dans le budget de cette année 2024.

**M. le Maire** : Mais ils ne sont pas utilisés pour le moment.

**M. MAUGER** : Mais ils sont dans votre budget ! C'est un budget prévisionnel, c'est ça qui vous permet d'avoir l'équilibre ...

**M. le Maire** : C'est ça, c'est tout, c'est une prévision.

**M. MAUGER** : C'est lui qui vous permet d'avoir l'équilibre, grâce à ces 7 millions ?

**M. le Maire** : Oui, vous verrez.

**M. MAUGER** : Il va y avoir une décision modificative qui va revenir sur ce point-là.

**M. le Maire** : Eh bien oui, certainement.

**M. MAUGER** : D'accord. Eh bien nous attendons de voir.

**M. le Maire** : Eh oui, attendez. Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas. Dans ce cas-là nous passons au point suivant, c'est-à-dire le premier point de l'ordre du jour.

## **I - FINANCES**

**1- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT A LA  
COOPERATIVE HAUTS-DE-BIEVRE HABITAT ET ADOPTION DE  
CONVENTIONS DE RESERVATION DE LOGEMENTS**

**(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)**

**M. MEDAN** : Bonsoir à tous, effectivement la Ville d'Antony aide la Coopérative Hauts-de-Bièvre Habitat pour les nouveaux logements sociaux et la réhabilitation énergétique dans un nombre de cas importants. Il est indiqué sur le document, et je pense que l'on va devoir les voter un par un, les différents montants attribués pour la réhabilitation énergétique, la réhabilitation des résidences de l'Esterel, des systèmes de chauffage, etc.

Je ne vais pas lire de manière exhaustive toutes ces pages évidemment ; nous avons une aide de 1.200.000 € pour la totalité de ces opérations et en contrepartie de ces financements, selon les dossiers un ou deux logements seront réservés à la Ville.

Il est demandé au conseil municipal d'adopter les délibérations suivantes. Donc je pense qu'on va les prendre une par une.

La première concerne 100.000 € c'est la rénovation énergétique de la résidence 2/4, rue Robert Scherrer, qui est contre ?

**Mme HUARD** : Avant de voter...

**M. MEDAN** : Ah, vous êtes tellement intervenue avant que je pensais que ce n'était peut-être pas utile de vous donner la parole...

**Mme HUARD** : Oui mais on est sur un autre sujet.

**M. MEDAN** : Je ne sais pas, il y a plusieurs sous-délibérations et montants, alors je ne sais pas...

**Mme HUARD** : Si vous permettez, on va quand même s'exprimer sur la globalité de ces propositions puisque je pense qu'il faut remettre quand même le montant global de ces subventions en regard avec la situation catastrophique du logement, notamment en Île-de-France. Vous savez que tous les professionnels, tous les organismes HLM ont alerté sur cette situation avec une augmentation à niveau de 7 % des demandes en 2023, en un an donc, et plus de 3.500 demandes supplémentaires aussi cette année pour Antony. Ce sont les chiffres que vous nous avez communiqués en commission logement. Alors c'est une situation qui est bien sûr le résultat d'une politique de logement social qui est sacrifiée par l'Etat depuis l'arrivée du Président Macron, mais aussi de l'histoire puisque dans les Hauts-de-Seine, depuis très longtemps, il reste encore 19 communes dont Antony d'ailleurs qui ne respectent pas leurs obligations de construction de logements sociaux. Fin 2023, il manquait encore à Antony environ 600 logements sociaux pour atteindre le taux de la loi SRU ; selon le premier prévisionnel que vous avez présenté en commission Logement, vous n'atteindrez toujours pas ce taux en 2026 même si cette délibération inclut par exemple l'acquisition de 107 logements In'li, il en manquera encore 500. Et donc cet objectif de 25 %, on sait qu'il est déjà insuffisant puisque le

Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement fixe un objectif de 30 % en 2030 pour répondre à la demande des habitants, et cela concerne également Antony.

Derrière ces chiffres, en fait il y a des centaines d'habitants, en Île-de-France plus d'1 million de mal-logés je le rappelle, qui vivent en surpopulation chez des tiers, dans des logements dégradés ou des passoires énergétiques. Alors face à cette situation, nous estimons qu'il faut évidemment augmenter les investissements et vous, Monsieur le Maire, vous êtes également responsable de cette situation puisque Hauts-de-Bièvre Habitat, contrôlé par la Ville, a très peu construit de logements sociaux ces dernières années. C'est le constat qu'a fait également l'organisme de contrôle l'ANCOLS dans son rapport de 2023. Alors elle s'est focalisée sur ce que montrent ces délibérations et essentiellement sur la rénovation énergétique qui est évidemment indispensable au vu de l'augmentation des factures d'énergie qui ont été subies par les locataires depuis 2021, mais nous constatons quand même que depuis le début de ce mandat, le logement représente à peine plus de 1 % des dépenses d'investissement de la Ville, ce qui nous paraît très insuffisant.

Donc nous approuverons les délibérations qui portent sur ces rénovations et acquisitions de patrimoine, en regrettant effectivement le niveau modeste de votre engagement.

Par rapport aux rénovations, j'aurais une question à poser : pour les habitants, on sait que la question de la chaleur d'été est une question qui devient de plus en plus importante puisque d'ici à 2050, il est prévu que le nombre de jours de canicule passe de 20 à 26 par an. On sait que les habitants des quartiers populaires et des logements HLM sont plus exposés que les autres aux risques de chaleur extrême, c'est un constat général qui est responsable de décès supplémentaires, est-ce que dans le cadre de ces rénovations il y a un état des lieux de température d'été dans les logements et quelles actions sont prévues dans le cadre de ces rénovations ?

Et en complément, encore un autre point qui est la question de la remise en état des logements, c'est une question qui reste posée. Le rapport de l'ANCOLS a aussi relevé que la remise en état est lente et qu'elle occasionne un taux de vacance supérieur à la moyenne, ce qui fait aussi des logements en moins proposés aux habitants. On nous a notamment signalé des logements murés à la résidence des Morins et les logements incendiés de Guillebaud qui ne sont toujours pas réhabilités. Et faute de commission Logement, nous n'avons pas pu poser ces questions à Monsieur Legrand. Donc pouvez-vous nous dire ce qu'il en est de ces réhabilitations et de ces rénovations ?

**M. le Maire** : Bien. D'autres questions sur le sujet ? M. Mauger.

**M. MAUGER** : Peut-être une remarque préliminaire : Il me semble que Monsieur Legrand effectivement s'est déporté lors du débat et du vote, ce qui

est tout à fait normal puisqu'il est Président de Hauts-de-Bièvre Habitat, mais je crois qu'il y a un autre élu qui représente la Ville au sein du conseil d'administration et j'imagine qu'il doit aussi se déporter et même se retirer des débats.

**M. le Maire** : Oui, il vaut mieux, qu'il n'y ait pas d'histoire judiciaire avec Monsieur Mauger.

**M. MAUGER** : Ce n'est pas moi qui fixe la loi, je vous rassure !

Par ailleurs, j'avais trois petits éléments : d'abord on voudrait vous féliciter de la promesse d'achat par Hauts-de-Bièvre Habitat des cinq Tours Pajeaud, c'est une excellente nouvelle ; on devrait sans doute avoir des nouvelles d'ici peu, même si nous restons vigilants quant au prix d'achat, à l'état réel des bâtiments et aux travaux de rénovation à prévoir.

Par ailleurs, l'association anti-corruption Anticor annonçait avoir envoyé un questionnaire à tous les maires des Hauts-de-Seine et je remarque en lisant ce questionnaire que vous avez dû recevoir aussi, Monsieur le Maire, l'absence à Antony d'une commission de contrôle des Finances. Alors vous allez comprendre pourquoi est-ce que je vous en parle : Celle-ci est prévue par l'article de loi R 2222-3 du code général des collectivités territoriales, elle est obligatoire dans toutes les communes ayant plus de 75.000 € de recettes de fonctionnement, ce qui est le cas d'Antony, me semble-t-il, elle est distincte de la commission municipale des Finances, elle est distincte de la commission consultative des services publics, et elle

est notamment chargée de contrôler les éléments financiers non seulement des délégataires des services publics mais aussi, et c'est là où je voulais en venir, cette commission est chargée de contrôler les éléments financiers des établissements dont les prêts sont garantis par la Ville. Il me semble qu'à l'heure où nous votons à nouveau une garantie par la Ville pour un emprunt de Hauts-de Bièvre Habitat, il faudrait mettre en place cette commission.

Donc du coup, j'avais deux questions : est-ce que nous créons ce soir cette commission de contrôle des Finances, ou est-ce que ce sera au prochain conseil municipal ? Ce que nous pouvons comprendre. Et est-ce que vous comptez, Monsieur le Maire, répondre au questionnaire envoyé par l'association Anticor ?

Enfin j'en viens aux deux dernières délibérations qui sont un peu particulières ; les 1 06 et 1 07 qui sont des actions en faveur des HLM du Noyer Doré : Vous proposez 50.000 € pour l'hygiène, c'était 144.000 l'année dernière, donc une baisse de 65 %, et 50.000 pour la vidéosurveillance, aux abords des résidences de Hauts-de-Bièvre Habitat, l'année dernière c'était 40.000, donc là pour le coup, pour les caméras, c'est une hausse.

Ces investissements de Hauts-de-Bièvre Habitat sont financés, sont en fait une compensation à la suspension de l'abattement sur la taxe foncière dont bénéficiait Hauts-de-Bièvre Habitat jusqu'à il y a deux ans, et à l'époque vous aviez dit que vous alliez compenser la suppression de cet abattement qui se montait à 280.000 €. Alors si j'ai bien calculé, nous ne sommes plus à

280.000 € cette année puisque si l'on rajoute les 50.000 € de la 1 06, et les 50.000 € de la 1 07, si on y ajoute les 75.000 € que vous avez dit donner aux associations, on atteint 175.000 € et non pas 280.000 €, ce qui fait qu'on a l'impression qu'il nous manque une pièce du puzzle. Est-ce que vous pouvez nous dire où sont ces 100.000 € qui manquent par rapport au budget de l'abattement que vous nous aviez dit sanctuariser et flécher pour ne pas léser les habitants du Noyer Doré ? Je vous remercie.

**M. le Maire** : D'abord, contrairement à ce qu'a dit Madame Huard, on va atteindre maintenant très rapidement les 25 % de logements sociaux. Eh oui, on va y arriver !

**Mme HUARD** : En 2026.

**M. le Maire** : Peut-être avant parce que les tours, on ne va pas mettre trois ans à les acheter. Nous allons les acheter effectivement, en fait quand je dis « nous », c'est Hauts-de-Bièvre Habitat, ce n'est pas la Ville en direct. Nous allons acheter les cinq tours dont trois seront à vocation immédiatement sociale dans le quartier Pajeaud : cela fait à peu près 550 logements, 545 logements que nous allons acheter, et donc avec cela, on sera très largement au-dessus des 25 %, surtout avec les logements qui vont bientôt être livrés dans le quartier Jean Zay.

**M. MAUGER** : Il n'y en aura que la moitié qui seront conventionnés, il n'y aura pas les 540 logements.

**M. le Maire** : Non, il y aura trois tours sur cinq dans un premier temps. Et on verra après, mais déjà on aura un potentiel, rien qu'avec 300 logements dans les trois tours et avec les logements qui vont être livrés très bientôt à Jean Zay, ils sont déjà presque livrés actuellement, on va pouvoir dépasser les 25 %. Donc vous ne pourrez plus nous dire qu'on n'atteint pas les 25 %.

Dans les Hauts-de-Seine, contrairement à ce que vous dites, il y a 28 % de logements sociaux ; dans le Territoire, il y en a encore plus mais là c'est grâce à Bagneux et à Malakoff et aussi grâce à Châtenay-Malabry, au Plessis-Robinson, avec des Villes de droite dure, on arrive quand même à dépasser largement les 25 %. À Antony on ne les a pas encore pour des raisons historiques, mais on va y arriver aussi. Donc arrêtez de nous dire qu'on est hors la loi, etc., cela suffit, cela fait 20 ans qu'on nous le dit, on va réussir à y arriver aux 25 %. C'est le premier point.

Sur l'abattement qui existait autrefois, on a déjà donné, vous avez vu, 1,2 M€ cette année à Hauts-de-Bièvre Habitat et non pas 1 M€ comme d'habitude, c'est quand même 200.000 € de plus. Et en plus, on a libéré Hauts-de-Bièvre Habitat des 70.000 € qu'ils donnaient autrefois à Pierre Kohlmann et à Gygo, je crois, enfin à des associations pour le compte de la Ville. Donc maintenant, on est à 300.000 quand même.

**M. MAUGER** : Vous ne pouvez pas compter les 1,2 M€ de cette délibération dans les compensations, il n'y a que la 1 06 et la 1 07 qui sont à 100.000. 1 06 et 1 07, ça fait 100.000 €...

**M. le Maire** : 200.000.

**M. MAUGER** : Non, il y a 100.000 là.

**M. le Maire** : Non, c'est une erreur de la Direction Financière, c'est une erreur.

**M. MAUGER** : Ah ! Donc c'est une modification de la délibération ?

**M. le Maire** : Dans les 1,2 M€, il y a une partie des autres postes de la délibération qui sont aussi sur les caméras, il y aura aussi de la sécurité sur les tours Scherrer, il y a des travaux de sécurité qui sont dedans et qui effectivement n'ont pas été classés à tort par la Direction Financière.

**M. MAUGER** : Est-ce que l'on peut corriger les délibérations en conséquence ?

**M. le Maire** : Oui, on va les corriger mais non, pas en séance,

**M. MAUGER** : D'où les montants des 06 et 07,

**M. le Maire** : Le montant accordé pour les travaux de sécurité et de dératisation, qui étaient les points principaux, seront de l'ordre de 200.000 € à peu de choses près. Et les chiffres que j'ai ici, qui viennent de la Direction Générale de Hauts-de-Bièvre Habitat, c'est 175.000 € cette année de travaux de suppression des locaux de poubelles parce que les poubelles sont des sujets importants et on a demandé à Hauts-de-Bièvre Habitat de supprimer et de nettoyer le coin poubelles qui était effectivement assez répugnant. Il y a 50.000 €. La facture du sol des caves, c'est suite aux rats ; 40.000 € ; les travaux spécifiques de dératisation ; 25.000 € ; la création de plaques anti-

rongeurs sur les portes des caves à Caspienne ; 35.000 ; les caméras sur l'Esterel et l'avenue du Noyer Doré : 25.000 € ; et il y aura encore d'autres travaux de caméras, d'autres poses de caméras dans le quartier parce qu'il y a vraiment un grand besoin de sécurité. Je sais que la sécurité pour vous ce n'est pas un problème, mais pour nous si. C'est comme ça.

**M. MAUGER** : Pour nous la sécurité, ce ne sont pas les caméras.

**M. le Maire** : Oui mais pour nous, c'est aussi les caméras, il n'y a pas que les caméras mais il y aura beaucoup de caméras.

**M. MAUGER** : Même aux dires du Président de Hauts-de-Bièvre Habitat, ces caméras ne servent à rien.

**M. le Maire** : Ecoutez, vous lui faites dire des choses alors qu'il n'est pas là, mais non. Pour nous, c'est important, et pour la police, c'est important. Et d'ailleurs les caméras sont posées sur les domaines de la ville comme sur celui de Hauts-de-Bièvre Habitat sur les conseils de la police.

**M. MAUGER** : On pourra avoir les éléments chiffrés parce que finalement ce n'est pas ceux qui nous ont été transmis ?

**M. BEN ABDALLAH** : Juste un petit mot sur la sécurité ; vous aviez été présent Monsieur Mauger aux tables rondes que nous avons organisées avec la population et sur les questions de sécurité, il y avait eu en l'occurrence l'utilisation de caméras qui avait été demandée par la population, y compris des caméras qui pourraient justement être mises proches des immeubles. Donc tout cela, cela fait partie des demandes qui sont sorties de la

concertation que nous avons eue avec la population ; ce sont des sujets qui sont assez sensibles et les demandes allaient dans ce sens-là, donc pour le coup, la Ville répond exactement aux demandes qui ont été formulées. Je dois pouvoir vous envoyer d'ailleurs les documents qui ont été issus de cette consultation.

**M. le Maire** : Je comprends de toute façon que la sécurité ne vous intéresse pas. Vous voulez éteindre les lumières par exemple au Noyer Doré la nuit ? En pleine nuit, le black-out au Noyer Doré ? Et vous pensez que ce sera bien accepté par la population ? Eh bien non. Nous en tout cas, on ne le pense pas.

**Mme DESBOIS** : Je me permets de rebondir parce que tout le monde s'accorde à trouver formidable le fait que Hauts-de-Bièvre Habitat se porte acquéreur des tours de Pajeaud. Alors évidemment, dans l'absolu c'est un potentiel de logement social plus important, je vous l'accorde, avec une capacité à atteindre le seuil, ce que l'on peut tous appeler de nos vœux.

Nous, en revanche, et encore une fois, nous sommes contre la ghettoïsation des quartiers. Je suis absolument désolée mais une mixité ce n'est pas ça. Le logement social, c'est « plus de logement social, mais c'est mieux de logement social » et c'est de la mixité. Oui, elles sont déjà habitées, mais pour partie par des personnes qui peut-être ne seront pas bénéficiaires de logement social, et David Mauger, vous le savez comme moi, si vous avez du logement social, vous allez forcément renchérir, comme le quartier

Tourvoie/Lavoisier, comme le quartier du Noyer Doré, la typologie du quartier. Sans compter le fait qu'il va y avoir aussi le nouveau programme sur le circuit routier, donc quand je dis ça, je ne dis pas qu'il ne faut pas plus de logements, je dis qu'il faut mieux du logement, mieux réparti et pas toujours dans les mêmes quartiers. Parce qu'après, qui gère les effets de bord en termes de scolarité ? En termes de vivre ensemble sur ces quartiers, Monsieur le Maire ? Donc oui, plus de logement social, et je ne pousserai pas des cris d'orfraie sur le fait qu'ils sont déjà dans un quartier qui pose un certain nombre de difficultés mais ils sont tous concentrés là.

**M. le Maire** : Non, simplement il y a effectivement aujourd'hui une bonne partie des habitants des logements non sociaux du quartier qui sont sous les plafonds sociaux. Les habitants sont largement en-dessous du maxima de revenu. Quand leur logement deviendra social, ils vont voir leur loyer baisser de moitié. Ça c'est important. Et ils le méritent parce qu'ils n'ont pas de revenus élevés. Ils payent aujourd'hui des loyers trop élevés par rapport à leur capacité. Et donc il est bon qu'ils payent moins. Alors ça ne va pas changer grand-chose au quartier, simplement ils paieront moins.

Et nous, on aura des logements sociaux et on améliorera notre pourcentage.

**Mme DESBOIS** : Le prix des loyers est certes tout à fait rédhibitoire pour des familles qui n'en ont pas les moyens. Par contre, vous n'aurez pas une complétude quand vous parlez de trois tours, peut-être demain cinq, vous

n'allez pas mixer les populations. On aurait pu imaginer de garder une mixité et de ne pas transformer tout en logement social, faire du logement intermédiaire éventuellement, mais encore une fois moi je vous attends au tournant, au tournant sur comment est-ce qu'on accompagne cela du point de vue des populations ? Et comment est-ce que l'on fait en sorte à nouveau de ne pas recréer des ghettos ?

**M. le Maire** : Bien sûr que nous sommes d'accord avec cela. Mais il est aussi possible d'avoir des logements PLAI et des logements PLS. Dans les logements sociaux, il y a trois catégories : il y a ceux qui sont pour les gens les plus modestes, les PLAI, et ceux qui sont pour les gens qui sont les moins modestes si l'on peut dire mais qui sont quand même en dessous des seuils, qui sont les PLS. Et donc avec ça, vous pouvez avoir une mixité au sein d'un parc de logement social. Et là, je pense qu'on le fera.

**M. MAUGER** : Merci. Il y a eu une campagne électorale il n'y a pas très longtemps, avec pas mal de porte à porte et les personnes qui ont fait du porte-à-porte aux mois de juin/juillet se sont aperçu que de très nombreux habitants de cette tour visiblement remplissent tout à fait les critères du logement social. Donc là, on n'est pas sur une nouvelle construction qui vient apporter effectivement des populations en difficultés dans un quartier déjà en difficultés, ce n'est pas le cas ; je serais entièrement d'accord s'il s'agissait de construire du nouveau logement. Mais pour autant, alors les administrateurs de Hauts-de-Bievre Habitat ne sont pas là mais d'après ce que j'ai compris,

sur les 540 logements, il y en aura la moitié qui seront du logement social et l'autre moitié qui seront du logement intermédiaire. Donc effectivement il y aura une certaine mixité, maintenant effectivement, le portrait social de la Ville fait en 2021 montre bien que le quartier Pajeaud a, je crois, 20 % de sa population qui est sous le seuil de pauvreté. Donc c'est effectivement quelque chose dont il faut avoir conscience et par exemple c'est l'une des raisons pour lesquelles on s'était élevés contre la fermeture du bureau de Poste et de l'agence de banque postale compte tenu de sa mission d'accessibilité bancaire. Donc je pense que c'est à ce niveau-là qu'il faut se battre, sur le maintien des services publics dans ce quartier.

**Mme DESBOIS** : Pardon mais il y a aussi la propreté et l'urine en-dessous des bâtiments, si Hauts-de-Bièvre Habitat a comme première mission de rendre digne l'habitat des personnes, là il faut voir l'état, pour les familles qui élèvent leurs enfants dans le quartier, au-delà d'avoir un bureau de poste, je pense que la première des choses c'est de pouvoir laisser leurs enfants descendre sans devoir marcher dans l'urine.

**M. le Maire** : D'accord, mais ça c'est le travail que devrait faire le syndicat de copropriété qui malheureusement n'est pas fait. En tout cas il n'est pas fait autant et aussi bien qu'on le voudrait. Monsieur Fabien Hubert a une intervention à faire.

**M. HUBERT** : Oui, je voulais simplement répondre à Monsieur Mauger sur les caméras. Parce que vous revenez à longueur de conseils municipaux

sur ce sujet, sur leur inefficacité que vous professez de façon doctrinaire, ce sont vos vérités alternatives que les caméras ne servent à rien. Enfin je veux dire : documentez-vous ! Dans la résolution des enquêtes, et vous profitez du fait que notre collègue Saïd Ait-Ouaraz n'est pas là pour vous répondre sur ce sujet, dans la résolution des enquêtes, dans les faits qui sont commis sur le moment et leur constatation par les équipes du CSU en-dessous, qui constate les faits au moment où ils se produisent, et qui sont en capacité d'envoyer des équipes au moment où ils se produisent, informez-vous.

Cette négation en fait de l'efficacité des caméras m'est insupportable parce que c'est une réalité que vous niez à longueur de conseil ! Ce n'est pas parce que vous professez ces contrevérités qu'elles deviennent la réalité.

**M. MAUGER** : Nous avons effectivement déjà abordé le sujet en citant un rapport de la Cour des Comptes sur la vidéo-surveillance. Donc je vous renvoie vers notre intervention et vers ce rapport. Nous, on n'a fait que citer et rappeler ce rapport.

**M. le Maire** : Mais c'est un vieux rapport...

**M. MAUGER** : Non, ce n'est pas un vieux rapport !

**M. le Maire** : Les choses ont changé, les opinions ont beaucoup changé avec les gouvernements successifs...

**M. MAUGER** : Je sens que vous avez du mal avec les contradictions ce soir mais non...

**M. le Maire** : Et même Monsieur Feuillade demande des caméras pour son quartier, voyez !

**M. HUBERT** : Et donc les attentats de Londres, les attentats de Paris dans lesquels l'intervention des caméras et leur analyse a été déterminante dans l'identification des auteurs, ça, tout cela, vous passez outre ! Et il y a eu un cas très récent et très dramatique encore dans l'actualité de ce week-end.

**M. MEDAN** : Bien. Je vous propose de passer au vote s'il vous plaît. Alors je prends les 7 points les uns après les autres.

**Pour le point N° 1 : Qui est Contre ? Qui s'abstient ? 47 Voix Pour et 02 ne prenant pas part au vote (M. LEGRAND et M. AIT-OUARAZ).**

**Pour le point N° 2 : Est-ce que c'est le même vote ? Oui, très bien.**

**Pour le Point N° 3 : Même vote. Très bien.**

**Pour le point N° 4 : Même vote.**

**Pour le point N° 5 : Même vote.**

**Pour le point N° 6 : Même vote.**

**Pour le point N° 7 : Même vote ? Non. 43 Voix Pour, 04 Contre et 02 ne prenant pas part au vote (M. LEGRAND et M. AIT-OUARAZ). Merci.**

**M. le Maire** : Nous passons maintenant au point n° 2 de l'ordre du jour,

**2- ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2023 – 2025 A PASSER AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE**

**(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)**

**M. MEDAN** : Il s'agit d'un avenant qui est relativement modeste puisqu'il permet de passer de 50.600 € à 59.700 € pour des actions au titre de la politique de la Ville ; cette enveloppe fera l'objet d'une nouvelle révision pour 2025. Ce que l'on vous demande de voter, c'est donc une augmentation modeste mais malgré tout intéressante pour les actions de politique de la Ville dans le climat actuel.

**M. MAUGER** : Le contrat prévoit une révision annuelle par rapport à l'inflation et là, les chiffres n'ont pas bougé. On se demandait pourquoi. Alors on a bien compris qu'il y a un ajout d'actions en direction du Noyer Doré du fait du changement de la géographie prioritaire, ça c'est bien pris en compte, en revanche dans la révision en termes d'inflation qui est bien prévue par le contrat, les montants ne sont pas corrigés, on se demande pourquoi.

Et par ailleurs il y a des opérations qui concernent des choses qui ont été reportées, par exemple la démolition/reconstruction du groupe Anatole France qui figure toujours au contrat, Donc on trouve cela un peu bizarre.

**M. le Maire** : Non. Cet avenant ne concerne que la politique de la Ville, uniquement cela. Il y aura d'autres avenants sur d'autres points du contrat, notamment sur les investissements.

**M. MAUGER** : Mais il rappelle les investissements, il rappelle les éléments venant du Département.

**M. le Maire** : Cela concerne les éléments de la politique de la Ville, et uniquement la politique de la Ville, c'est un avenant spécifique de la politique de la Ville. Il y aura d'autres avenants, rassurez-vous.

**M. MAUGER** : Et pour l'inflation ?

**M. le Maire** : Pour l'inflation, eh bien je ne sais pas, ce n'est pas un avenant inflation.

**M. MAUGER** : Il y a une révision annuelle qui est prévue et là les chiffres n'en tiennent pas compte.

**M. le Maire** : Eh oui. Parce que c'est un avenant « Politique de la Ville ».

**M. MAUGER** : C'est-à-dire que vous, vous ferez valoir auprès du Département...

**M. le Maire** : L'évolution du contrat ne concerne que la politique de la Ville, uniquement. L'objet ce n'est pas l'inflation, l'objet ce ne sont pas les investissements, c'est uniquement de prendre en compte l'évolution de la subvention de la politique de la Ville.

**Mme HUARD** : Oui mais justement la politique de la Ville est basée aussi sur des actions menées par des personnels sur le terrain, des employés, des associations... Il y a eu quand même des augmentations salariales du coût de la vie, on s'étonne... Ne pas augmenter du montant de l'inflation, c'est en fait réduire le montant des subventions qui sont allouées et les moyens qui sont alloués pour réaliser des actions.

**M. BEN ABDALLAH** : Sur la question de l'inflation, vous avez raison, on la posera aux équipes du Département, mais il faut savoir quand même que sur ces attributions, on en discutera notamment lors de la délibération numéro 14, vous avez eu la présentation de ces appuis financiers de la part du Département en cours de commission, et il s'appuie essentiellement sur les demandes que font les associations. Ce n'est pas la Ville en fait qui décide des montants. Ici, il s'agit simplement d'un cofinancement dans lequel le Département apporte sa contribution.

Alors après, au cours du dialogue budgétaire que l'on aura pour 2025, oui, effectivement, on pourra évoquer la problématique de l'inflation, même si je pense que d'ici là, elle sera un petit peu moins prégnante par rapport à ce que l'on a connu. Mais encore une fois, le Département base ses décisions sur les éléments qu'apportent les associations elles-mêmes ; la Ville n'est pas en capacité, elle, d'évaluer les besoins des associations. Ce sont les associations elles-mêmes qui les fournissent.

**M. MAUGER** : Si vous permettez, pourtant le rapport dit bien que l'augmentation est à proportion de l'augmentation de la population en géographie prioritaire.

**M. le Maire** : Oui.

**M. MAUGER** : Donc le rapport ne dit pas que c'est afin de répondre à des projets déposés par des associations, on est en train de tenir compte de la nouvelle géographie prioritaire.

**M. BEN ABDALLAH** : Alors je pense que vous aurez un complément d'information sur la délibération numéro 14 et vous verrez comment sont affectés ces fonds. Mais encore une fois, sur la question de l'inflation que vous avez soulevée, effectivement c'est une bonne suggestion d'évoquer cela avec le Département pour le financement 2025. Mais là encore, je dirais que l'impact de l'inflation, c'est d'abord les associations qui sont en mesure de pouvoir le signaler.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**3- OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE A LA SOCIETE VILOGIA POUR UN EMPRUNT SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS EN VUE DE L'ACQUISITION EN VEFA DE 16 LOGEMENTS SOCIAUX SITUES AUX 173/175 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC A ANTONY ET ADOPTION D'UNE CONVENTION DE RESERVATION DE 3 LOGEMENTS –**

**(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)**

**M. MEDAN** : Vous avez pu constater que cet emprunt est constitué de nombreuses lignes de prêts qui sont détaillées dans le document et comme d'habitude j'allais dire, en contrepartie de cette garantie d'emprunt que nous accordons à la société Vilogia, la Ville a un droit de réservation de trois logements selon des modalités bien arrêtées qui sont prévues par le

document annexé, et qui rappelle aussi la totalité des éléments financiers du conventionnement sur les trois logements. Merci.

**Mme HUARD** : Oui, alors nous sommes effectivement satisfaits d'apprendre que ces logements qui étaient initialement prévus d'être acquis sous le régime de l'usufruit locatif social, c'est-à-dire un régime de possession temporaire des logements pour une durée de 15 ans ou 17 ans, je ne sais plus, d'apprendre que ces logements seront des logements sociaux pérennes. Ces logements seraient également le résultat de l'application de la règle d'urbanisme imposant 30 % de logements sociaux dans les opérations de plus de 2.000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, alors nous rappelons que nous demandons à ce que le seuil soit baissé à 800 m<sup>2</sup> comme dans d'autres communes qui utilisent ce seuil pour utiliser la mixité sociale dont nous avons parlé dans tous les quartiers. Et nous espérons aussi que cette acquisition en logement locatif classique sera le cas pour les autres opérations PLS qui sont prévues par Hauts-de-Bievre Habitat notamment, enfin je crois.

Cependant je dirai que nous avons quand même des inquiétudes concernant la politique d'attribution qui est appliquée par la société d'HLM Vilogia. Le dernier rapport Ancols sur cet organisme qui date de 2018 faisait état de points faibles et d'irrégularités dans la gestion de cet organisme, notamment des dépassements de plafond de loyer, une faible accessibilité aux plus modestes, des commissions d'attribution qui sont non conformes et je passe sur d'autres points. Alors la Ville apporte sa garantie d'emprunt et

recupère des droits d'attribution de 3 logements sur les 16 projetés, est-ce que la Ville a des garanties que l'organisme assure la mise en œuvre du droit opposable au logement et des objectifs minimum d'attribution aux ménages prioritaires sur l'ensemble de ces logements ?

La Ville attribuera les logements sur les 3 dont elle dispose, mais il y en a 16 qui seront attribués par Vilogia, donc sur l'ensemble de ces logements, on a une garantie financière, mais nous souhaitons et nous posons la question quand même du respect par cet organisme des règles et des objectifs d'attribution qui doivent être respectés.

**M. le Maire** : Très bien. Posez-la, on passe au vote.

**Mme HUARD** : Ecoutez, je la pose parce qu'en tant que Maire, vous avez un siège avec voix prépondérante à la commission d'attribution pour les logements qui sont situés sur votre commune. Est-ce que vous siégerez dans ces commissions ?

**M. le Maire** : Quelqu'un y siégera.

**Mme HUARD** : Dans les commissions de Vilogia ?

**M. le Maire** : Bien sûr, nous aurons quelqu'un qui y siégera bien sûr.

**Mme HUARD** : Donc vous pourrez vous rendre compte de la façon dont les logements sont attribués.

**M. le Maire** : On leur dira aussi que vous avez des doutes ...

**Mme HUARD** : L'Ancols a des doutes, oui, ce n'est pas moi qui ai des doutes !

**M. le Maire** : Oui, c'est bien.

**Mme HUARD** : L'Ancols a plus que des doutes, elle avait plus que des doutes à l'époque.

**M. le Maire** : On verra. On passe au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

## **II - TRAVAUX – CONTRATS**

### **4- APPROBATION D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF AVEC L'ASSOCIATION LES PETITES CANTINES SUR UN BATIMENT COMMUNAL SITUE AU 134, AVENUE LEON BLUM A ANTONY –**

**(Rapporteur : M. Laurent PEGORIER)**

**M. PEGORIER** : Il s'agit effectivement de l'approbation d'un bail emphytéotique au profit des Petites Cantines. Alors peut-être que vous ne connaissez pas toutes et tous les Petites Cantines, je vais vous faire une petite synthèse des activités des Petites Cantines.

Les Petites Cantines d'Antony, cela fait partie d'un réseau national, il y a aujourd'hui 15 Petites Cantines en France et il y a environ une quinzaine de projets qui sont en train d'être montés, donc cela représenterait une trentaine de Petites Cantines. C'est un réseau non lucratif de cantines de quartier, ce sont des restaurants participatifs où les convives s'accueillent et se rencontrent au travers de repas de qualité à prix libre afin de tisser des

relations de qualité et contribuer à la construction d'une relation établie sur la confiance, une des valeurs portées par les Petites Cantines : restaurer le lien de la confiance.

Le principe est d'accueillir dans un lieu ouvert les habitants de la Ville d'Antony bien sûr et de ses environs pour cuisiner ensemble, donc il y a deux temps de propositions : c'est d'abord cuisiner ensemble pour ceux qui le souhaitent, et c'est simplement partager un repas ; donc l'idée est d'utiliser du lien, du lien de proximité, du lien de confiance, du lien relationnel, et on a la chance, j'ai envie de dire, d'avoir la possibilité d'accueillir ce projet des Petites Cantines sur la Ville d'Antony ; et c'est la raison pour laquelle on souhaite leur proposer un bail emphytéotique. Aujourd'hui on les connaît bien puisque cela fait deux ans pratiquement qu'ils œuvrent sur la Ville d'Antony à travers différents événements. Ils ont fait beaucoup de cantines éphémères au travers de la Ville sur à la fois des lieux un peu plus institutionnels et à la fois sur des lieux associatifs, et c'est vrai qu'en fait, quand on voit la qualité de leur prestation et leur façon de travailler, on peut leur donner une forme de confiance sur la qualité de leur projet.

Donc ce que je peux redire aujourd'hui : c'est que c'est un très beau projet de par leur capacité, parce que c'était aussi une des conditions d'obtention de ce bail, leur capacité finalement à faire des travaux sur le lieu que la Ville souhaitait leur confier et ils ont gagné beaucoup d'appels à projet, notamment sur la fondation « la France s'engage », l'AG 2 R aussi, enfin je

ne vais pas tous les lister parce qu'il y en a beaucoup, environ une bonne quinzaine. Donc ils ont gagné quand même beaucoup de projets. En général le Département aussi a participé, la Région d'Île-de-France aussi... et l'intérêt de ce projet, c'est que comme ils travaillent en réseau au niveau national, bien sûr les autres Petites Cantines les aident à travailler sur leur projet et les aident sur la façon dont finalement ils peuvent élaborer leur projet ; parce que vous vous doutez bien que l'on ne peut pas trouver facilement de l'argent et qu'il faut avoir des projets de qualité pour pouvoir lever de l'argent.

Voilà ce que je peux en dire. Alors c'est un bail emphytéotique de 25 ans, les Domaines ont fait leur boulot, ils ont fait une évaluation, je ne vais pas relire ce que vous avez sans doute découvert dans le document et on a donc pris les éléments des Domaines pour évaluer la hauteur de leur participation qui a été faite au prorata de la surface qu'ils vont occuper, parce que globalement, la surface entière, les Domaines l'évaluaient à 5.600 € par an, comme ils vont occuper exactement 44 % précisément, je vous passe les virgules, globalement cela fait le chiffre qui est dans le bail emphytéotique.

Voilà ce que je peux vous en dire, je ne sais pas si vous avez des questions ? L'intérêt aussi de ce projet, c'est que c'était dans un quartier mixte. Donc en fait finalement, là où ils vont être situés, entre les étudiants, le nouveau quartier qui va se développer, c'est aussi intéressant pour eux, pour pouvoir en fait accueillir beaucoup de monde.

**M. HOBEIKA** : Je voulais faire un témoignage uniquement parce que j'ai eu l'occasion de voir les personnes qui vont être à Antony ; c'est une association qui est bien gérée, les comptes sont bien faits, ils s'entraident entre eux, et puis ils ont levé à peu près 150.000 € vraiment pour faire quelque chose de bien ; on peut leur faire confiance parce que c'est une association qui rayonne sur la totalité de la France.

**Mme HUARD** : Nous avons également eu des échos positifs sur cette association et sur ses activités, donc on se félicite effectivement que la Ville puisse la soutenir. Cela dit la confiance n'exclut pas le contrôle, et dans la mesure où la Ville accorde des locaux, il me semble qu'elle pourrait et devrait demander les documents financiers relatifs aux associations avec lesquelles elle travaille, et les communiquer également aux élus. Cela me paraît une règle tout à fait normale. Nous en avons fait la demande et je la renouvelle quand même.

**M. le Maire** : Enfin en l'occurrence, il n'y a pas de subvention. C'est juste un bail emphytéotique ; s'il y avait une subvention, d'abord ce serait au-dessus de 23.000 €. Là, on n'y est pas, donc il n'y a aucune obligation.

**Mme HUARD** : En tout cas on peut regretter que l'on ne trouve pas ces informations sur leur site, cela pourrait intéresser beaucoup de monde... mais j'ai bien compris, c'est un bail.

**M. le Maire** : C'est un bail. On vote ?

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des**

**présents et représentés.)**

**5- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC CONSTITUTIVE DE DROITS REELS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION POUR LA GESTION DU CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE ET PEDAGOGIQUE SPECIALISE DU PARC HELLER SUR UN LOCAL SIS 22 RUE PROSPER LEGOUTE A ANTONY AFIN D'ACTER SON TRANSFERT A LA FONDATION ELLEN POIDATZ**

**(Rapporteur : M. Laurent PEGORIER)**

**M. PEGORIER** : Voilà, je crois que tout est à peu près dit. Simplement, là en fait on veut renouveler de manière rapide le contrat d'occupation qui existait pour pouvoir le remettre au goût du jour en discutant avec eux parce que les choses se sont faites d'une manière assez rapide. L'ARS ayant décidé au mois d'avril ou mai de confier à l'association finalement l'organisation du CPPS, on leur a fait un courrier au mois de juin parce qu'il faut quand même qu'ils puissent louer dans de bonnes conditions, on fait une prolongation et on discutera avec eux pour finalement refaire une convention qui leur convienne et qui convienne surtout à la Ville. Voilà, c'est tout.

**M. le Maire** : Pas de questions ? On passe au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

### III - PERSONNEL

#### 6- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS –

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

**Mme GENEST** : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous, il n'y a rien à dire de particulier sur le tableau des effectifs, on en a beaucoup parlé en commission, donc je pense que la plupart des questions ont déjà été posées ; nos effectifs continuent à monter et nous avons un solde positif entre les arrivées et les départs sur la collectivité, donc nous continuons à staffer nos postes. Voilà, rien de particulier sur ce sujet-là.

**Mme HUARD** : Merci. Alors en commission effectivement Madame Genest, vous avez indiqué que la Ville créait des postes d'animateurs afin de contractualiser les vacataires qui occupaient ces emplois avec des contrats temporaires renouvelés chaque année, cela pourrait concerner, vous nous l'avez dit, 42 personnes dans un premier temps, nous nous en félicitons bien sûr car cela correspond à notre demande pour ces personnels précaires. De cette façon, ils bénéficieront de droits dont ils étaient privés jusqu'ici, c'est-à-dire le droit aux congés payés, à la formation, une indemnité de fin de contrat de terminaison, le supplément familial, et peut-être d'autres. Et aussi cela s'adresse à une situation concrète, ce sont les personnels de nationalité étrangère, cela leur permet d'obtenir un titre de séjour pérenne.

Pour la Ville, certes cela aura un coût, vous nous l'avez dit, mais c'est aussi un avantage en termes de fidélisation et de qualité du travail et de réduction des problèmes de recrutement. Cela répondra aussi à la demande que les parents nous ont exprimée lors d'une réunion publique consacrée au périscolaire d'une meilleure formation pour les animateurs et animatrices. Donc nous approuverons cette délibération.

Cela dit, au-delà de ces 42 personnes, il reste des centaines de vacataires que la Ville emploie, dont certains occupent également des emplois récurrents. Vous nous avez annoncé une étude pour identifier les possibilités de poursuivre cette déprécarisation, nous l'attendons évidemment avec impatience et nous vous encourageons à continuer le recrutement puisque des besoins sont encore non satisfaits si l'on en juge par le nombre de décisions de prolongation de marchés qui ont été prises en intersession faute de temps et de ressources pour le service de la commande publique de les renégocier avant leur échéance. Merci.

**Mme DESBOIS** : Il a été effectivement évoqué en commission Finances, et RH visiblement, ce sujet avec les contractualisations et titularisations qui sont proposées, et on ne peut qu'abonder dans ce sens-là pour tous les arguments qu'a cités Mme Huard. Je crois, Madame Genest, que vous avez évoqué en commission le fait qu'il y a un certain nombre d'agents qui déclinent la proposition de contractualisation et de titularisation sur la durée du contrat. On peut entendre que dans cette population il y a

peut-être des étudiants ou des personnes qui n'ont pas vocation à rechercher un contrat pérenne, pour autant est-ce que vous sauriez nous éclairer sur les motifs de refus ? Et peut-être ce que cela peut induire aussi en termes d'enseignement en RH pour la commune ?

**Mme GENEST** : Je peux vous dire que sur les vacataires de la Ville, il y a 90 % des vacataires qui ont des temps de travail inférieurs à 50 %. Cela veut dire que ces gens-là clairement sont dans des multi-emplois avec un choix de souplesse et d'organisation de leur emploi du temps de manière à ce qu'ils puissent conjuguer plusieurs types d'emplois. Donc globalement, c'est pour garder cette souplesse-là qu'ils refusent. Après nous aujourd'hui, on s'est plutôt focalisé sur les gens et les vacataires qui étaient à plus de 80 % de leur temps de travail, on en a déjà passé 30 ou 32 et on va en passer 10, donc effectivement le mouvement est significatif, et on l'a fait pour toutes les raisons que Mme Huard a citées bien entendu, et aussi parce que c'est une garantie de qualité de services. Après, il me semble que le service RH m'avait dit que sur ces 42 il y avait des personnes qui n'avaient pas accepté pour tout un tas de raisons personnelles, donc disons globalement qu'on a fait le travail sur ceux qui étaient à plus de 80 % ; ceux qui sont à moins de 50 %, on ne va pas essayer forcément d'aller travailler sur cette population-là, on va juste regarder la population qui est entre les 50 % de temps de travail et les 80 % parce que cela a du sens de proposer quelque chose.

**M. le Maire** : Bien. On passe au vote ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

**7- ADOPTION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE D'ILE DE FRANCE CONCERNANT LE PAIEMENT DES HONORAIRES DES MEDECINS AGREES SOLLICITES PAR LE SECRETARIAT DU CONSEIL MEDICAL INTERDEPARTEMENTAL ET AUX MODALITES DE REMBOURSEMENT DE CES FRAIS –**

**(Rapporteur : Mme Claire GENEST)**

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

#### **IV - ÉDUCATION**

**8- ADOPTION DES CONVENTIONS A PASSER AVEC LES ETABLISSEMENTS PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION POUR LA DETERMINATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DUE A CES ETABLISSEMENTS**

**(Rapporteur : Mme Sophie SANSY)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. MAUGER** : Merci. Vous avez rappelé que la loi Blanquer avait ramené dès trois ans l'obligation de scolarité, ce qui a mécaniquement

augmenté la subvention des Villes aux établissements privés, c'est d'ailleurs le principal effet de cette loi.

Par ailleurs on a déposé un amendement que vous avez normalement tous reçu et que j'aborderai plutôt à la fin de mon intervention, mais je voudrais d'abord revenir quand même sur le principe : la loi dit que la Ville doit verser autant aux enfants des établissements privés que pour les enfants des établissements publics. Cela instaure une inégalité de fait puisque les établissements privés, libres à eux de rajouter encore quelque chose en termes de dépenses pour les enfants du privé, donc là, cela nous paraît quelque chose d'assez paradoxal, d'autant plus que lors de la discussion il est apparu par exemple que lorsqu'on évalue le coût du transport, on va regarder quel est le coût des cars pour emmener les enfants du public dans un gymnase ou dans une piscine, et on va donc ramener ça aux enfants du privé, indépendamment du fait que l'établissement puisse disposer par exemple comme à Antony d'une piscine et de tous les équipements sportifs en son sein. Donc voilà, c'est en dépit de la réalité disons que l'on applique une règle qui peut s'avérer être très avantageuse pour des établissements privés notamment en ce qui concerne l'institution Sainte-Marie. Néanmoins c'est la loi, on est obligés de le faire.

Pour en venir quand même à l'évolution des prix, elle est très importante notamment en maternelle du fait nous dit-on du coût des fluides, avec l'inflation des prix de l'énergie. Ça on l'entend. On peut s'attendre à ce

que ces prix, dans un avenir relativement proche, baissent, s'ils n'ont pas déjà baissé. Donc il nous paraît extrêmement important que les conventions prévoient aussi une révision annuelle à la baisse. Et c'est l'objet de notre amendement que vous avez tous reçu et que nous espérons voir adopter ce soir.

**M. SOUCHAUD** : Une partie de mon intervention reviendra sur ce que disait David Mauger mais on peut rappeler effectivement que cette délibération répond à une obligation auprès des établissements privés, avec un cadrage réglementaire ; il n'en demeure pas moins que le calcul est basé sur un certain nombre de critères et qu'il y a des questions qui ont été posées sur lesquelles nous n'avons pas eu toutes les réponses en commission, et notamment ce décalage : on peut comprendre très bien que l'inflation a fait monter le tarif, mais on ne comprend pas très bien pourquoi c'est 17 % en maternelle et 3 % en élémentaire ? Si effectivement il y a un impact du chauffage, il est présent autant en élémentaire qu'en maternelle. Il y a certainement d'autres critères qui ont créé ce décalage entre les deux sur lesquels les questions qui ont été posées en commission sont restées sans réponse sur cette méthode de calcul qui est derrière.

**Mme SANSY** : Oui alors en commission, on a quand même vu que les fluides rentraient dans une part vraiment importante de cette augmentation, au moins pour un certain nombre des écoles. Toutes les écoles ne sont pas non plus à égalité sur Antony en matière d'isolation. Et donc effectivement

peut-être qu'il faudra creuser ça un petit peu plus mais globalement, c'est quand même les fluides qui pourraient expliquer ce décalage.

Alors Monsieur Mauger, concernant votre demande d'amendement, la convention est quand même relativement bien faite. Si vous avez pris le temps de la lire, vous aurez vu qu'à la fin de l'article 2, il est quand même indiqué que « les avantages consentis par la commune d'Antony ne peuvent être supérieurs à ceux consentis aux classes élémentaires et maternelles publiques » donc s'il y a effectivement une évolution à la baisse, on se retrouverait dans cette situation-là, et cela permettrait effectivement de parler de résiliation de convention ; et cela tombe plutôt bien puisqu'on a aussi un article 8 qui prévoit que les parties, c'est-à-dire la Ville et les établissements, puissent résilier cette convention d'un commun accord si elles considèrent qu'elle n'est plus adaptée aux tarifs qui sont mentionnés ; et la Ville a aussi la possibilité de résilier, une seule des deux parties peut le faire, résilier cette convention si elle considère que c'est nécessaire. Donc je ne vois pas bien l'intérêt de modifier encore davantage la proposition qui est faite ce soir.

**M. SOUCHAUD** : On entend parler là d'un amendement sur lequel on n'a pas du tout eu communication, donc on ne sait pas de quoi il s'agit.

**M. MAUGER** : OK, je vois où est le problème et j'en suis désolé, j'ai repris des adresses e-mail qui se trouvent sur le site de la Ville de tous les élus, et il se trouve que les vôtres n'apparaissaient pas. Il y a une page pour les élus de l'opposition et une page pour les élus de la majorité, et je viens de

voir qu'effectivement vos adresses à vous n'apparaissent pas. Donc je suis désolé.

Je vais vous donner lecture de l'amendement que nous proposons, il consiste à changer l'article 2 des projets de convention et notamment la phrase suivante qui indique : « Ce chiffrage sera communiqué à l'établissement avant le 1er juillet de chaque année (il s'agit des chiffres qui sont dans le compte administratif de la Ville sur les différentes dépenses dont on est en train de parler) pour une actualisation du forfait versé à l'établissement et le cas échéant en cas de hausse constatée » et donc cette phrase ne prévoit pas le cas d'une baisse. C'est pourquoi on proposait de remplacer par cette phrase : « Ce chiffrage sera communiqué à l'établissement avant le 1er juillet de chaque année pour une actualisation du forfait versé à l'établissement le cas échéant en cas de baisse ou de hausse constatée ». Alors j'entends un petit peu la réponse que vous nous faites, qui utilise d'autres articles de principe qui redisent ce que dit la loi, en revanche cette phrase elle est quand même mal tournée. Moi je pense qu'elle aurait le mérite d'être clarifiée en parlant de hausse et de baisse. Pourquoi ne parler que de hausse ? La question est là.

**Mme SANSY** : Pourquoi ne parler que de hausse ? Parce que malheureusement de ce que l'on peut observer, depuis plusieurs années, c'est souvent quand même dans ce sens-là que vont les choses.

**Mme HUARD** : Enfin cela ne concerne pas les prix de l'énergie qui fluctuent malheureusement...

**M. le Maire** : Malheureusement, il n'y a pas que l'énergie, c'est l'ensemble des coûts, l'ensemble des coûts de la Ville ne baissent pas, je voudrais bien qu'ils baissent, mais je n'y arrive pas. Et pourtant on essaye. Mais on n'y arrive pas. L'ensemble des coûts augmente, même si l'énergie baisse, mais moins qu'on l'imagine. Beaucoup moins qu'on l'imagine.

**M. MAUGER** : Alors on n'est pas là ce soir pour faire des paris à la hausse ou à la baisse, on est sur des principes et il nous semble qu'il est important de spécifier qu'aussi bien une hausse qu'une baisse est envisageable.

**M. le Maire** : Non.

**M. MAUGER** : Non ? Vous n'envisagez que de monter ?

**M. le Maire** : La baisse elle n'arrive jamais, Non, la baisse n'arrive jamais.

**Mme SANSY** : Alors M. Mauger, dans l'hypothèse où le coût de l'énergie viendrait à baisser, ou toute autre dépense qui minorerait le coût d'un élève, nous avons la possibilité de dénoncer la convention sans la moindre difficulté.

**M. MAUGER** : La loi, elle, dit aussi les choses dans l'autre sens, elle dit aussi que la Ville doit la même chose aux établissements privés que

publics, donc dans ce cas-là cette phrase est inutile et autant la rayer, autant l'enlever !

**M. le Maire** : Mais on ne la rayera pas.

**M. MAUGER** : Elle introduit un déséquilibre et donne l'impression que vous n'allez que monter la subvention aux établissements privés.

**M. le Maire** : Eh oui !

**M. MAUGER** : Et vous assumez cela.

**M. le Maire** : On assume.

**M. MAUGER** : Ecoutez là, vous sortez de votre rôle d'impartialité par rapport aux différents établissements scolaires de la Ville, de toute évidence.

**M. le Maire** : Madame Desbois ?

**Mme DESBOIS** : Je souhaite que on puisse présenter cet amendement, je souhaite que cet amendement puisse être mis au vote s'il vous plaît, parce que je rejoins, c'est notre position de vote, David Mauger et Irène Huard, sur le fait que quand bien même il y a une loi, on ne peut pas considérer par un texte juridique, -une convention est un texte juridique- comme un avantage acquis un montant, à un moment donné effectivement il y a eu une inflation sur le coût des fluides...

**Mme SANSY** : Alors excusez-moi Madame Desbois, ce n'est pas ce que l'on dit. On ne considère pas que c'est un avantage acquis, on indique

que si les prix venaient à baisser, deux articles de la Convention permettent de dénoncer cette convention. C'est ça que l'on dit.

**Mme DESBOIS** : Cela passe par une dénonciation, pourquoi ne pas prévoir une résiliation ?

**Mme SANSY** : Mais c'est prévu par la convention.

**Mme DESBOIS** : Mais dans ces cas-là, vous ajoutez une complexité administrative, pourquoi ne pas l'inclure directement sous une forme de wording dans l'article, c'est plus simple !

**Mme SANSY** : Je ne pense pas.

**Mme DESBOIS** : Pour quelles raisons ? Là on change quelques mots, si on ne le fait pas, vous allez devoir entamer la résiliation de la convention. Pardon mais vous en faites un principe, comme Monsieur le Maire vient de le dire, on ne baissera pas, ça c'est une position de principe...

**Mme SANSY** : C'est un constat tout simplement, avant toute chose c'est un constat.

**Mme DESBOIS** : Peut-être mais un principe est un principe, et on parle du financement de l'école publique.

**M. MAUGER** : On vous propose de réexaminer le texte et on vous demande une suspension de séance pour pouvoir le relire.

**M. le Maire** : Si vous voulez.

(La séance est suspendue à 22h20 et reprise à 22h23.)

**M. le Maire** : Les trois minutes sont écoulées.

**M. MAUGER** : Oui, donc on va maintenir notre proposition d'amendement, surtout que l'article 8 ne parle pas du tout de coût, c'est une clause générale de résiliation possible de la convention ; en tout cas il n'est pas du tout question du coût par élève dans cet article 8.

En revanche l'article 2 est plutôt mal rédigé puisqu'il commence d'abord par rappeler la loi, et ensuite effectivement il introduit une dissymétrie que vous assumez entièrement, Monsieur le Maire, et qui ne nous semble pas de bon aloi pour ce qui est de l'application stricte de la loi. Donc nous maintenons notre proposition de modifier la phrase suivante : « Ce chiffrage sera communiqué à l'établissement avant le 1er juillet de chaque année pour une actualisation du forfait versé à l'établissement le cas échéant en cas de hausse constatée », je cite votre projet de convention, nous modifions la fin de la phrase pour que ce soit : « en cas de baisse ou de hausse constatée ».

**M. le Maire** : Nous maintenons notre proposition. Et je vous propose que nous passions au vote d'abord de l'amendement.

**(Vote à main levée sur l'amendement : 7 voix Pour et 42 voix Contre)**

**(Vote à main levée sur la délibération : 41 voix Pour, 04 voix contre et 04 Abstentions.)**

**9- PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ENGAGEES PAR L'EDUCATION NATIONALE EN**

**FAVEUR DE L'INITIATION AUX LANGUES ETRANGERES DANS LES  
CLASSES DE COURS ELEMENTAIRES DURANT L'ANNEE SCOLAIRE  
2024/2025 –**

**(Rapporteur : Mme Anne FAURET)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. le Maire** : C'est la même chose que les années précédentes, ça n'a pas du tout changé.

**Mme FAURET** : Juste le nombre de groupes.

**Mme HUARD** : Comme cette initiation à l'allemand n'est plus nécessaire pour accéder aux classes bilingues au collège, et compte tenu des difficultés pour recruter des professeurs d'allemand, il me semble qu'on élargirait les possibilités de l'initiation à une langue étrangère en proposant un choix de langues plus large, et que nous proposons donc de travailler à l'élargissement de ce choix de langues avec l'Education Nationale, puisqu'on nous a indiqué en commission qu'il y avait une demande pour l'italien, s'il y a des professeurs d'italien disponibles, cela permettrait de faire bénéficier à plus d'enfants cette initiation à une deuxième langue.

**M. SOUCHAUD** : Un complément déjà pour féliciter l'engagement de la Ville sur le sujet qui est un engagement de longue date, bien qu'aujourd'hui il n'y ait plus d'obligation comme cela a été dit d'enseignement de l'allemand pour pouvoir maintenir les classes bi-langues au collège, ce qui était au départ l'objectif quand le dispositif a été mis en place il y a je crois une dizaine

d'années, à l'origine. J'avais par contre une petite question de précision : la partie matériel pédagogique concerne à la fois l'allemand et l'enseignement de l'anglais qui est fait par les professeurs des écoles ?

**Mme FAURET** : Oui, l'ensemble, pour tous les enseignements.

**M. SOUCHAUD** : Monsieur Di Palma fait non de la tête

**M. DI PALMA** : Si, c'est pendant le temps scolaire, pas en dehors du temps scolaire. Et c'est inscrit au budget des fournitures scolaires.

**M. SOUCHAUD** : C'est pour cela que je pose la question parce que je ne suis pas sûr d'avoir bien interprété cette partie de la délibération.

**M. DI PALMA** : C'est inclus dans le budget initial quand c'est dans le temps scolaire, sauf si c'est hors temps scolaire.

**M. le Maire** : Les livres d'anglais sont payés par l'Education Nationale, la Ville n'intervient pas. C'est bien ce que vous dites Monsieur Di Palma?

**M. DI PALMA** : Non. Ce que je dis, c'est que si les cours sont dispensés sur le temps scolaire, le budget n'a rien à voir avec cette délibération puisque c'est déjà inclus dans le budget de fournitures scolaires qui est alloué à chacune des écoles. Si maintenant c'est en dehors du temps scolaire et c'est le cas en ce qui concerne l'enseignement de l'allemand, là pour le coup, la délibération a son effet.

**M. SOUCHAUD** : Donc les 6.500 € sont pour l'allemand.

**M. le Maire** : Et donc c'est en plus des 50.000 € que l'on donne pour tous les livres scolaires. D'accord. Très bien. Voilà, on a clarifié les choses. On passe au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

## **V - AFFAIRES DIVERSES**

### **10- MISE EN PLACE DE ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ANTONY**

**(Rapporteur : M. Eric ARJONA)**

**M. ARJONA** : C'est un sujet un peu technique, je vous prie de m'excuser à l'avance si je ne suis pas clair mais je vais faire mon maximum.

En 2023 a été promulguée une loi qui s'appelait « accélérer la production d'énergies renouvelables » ; l'objectif était d'accélérer le développement des énergies renouvelables pour lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité. Il a été fait constat à cette époque, et je pense que cela ne doit pas avoir beaucoup bougé depuis 2023, que la France ne remplissait pas ses objectifs de part d'énergies renouvelables dans son mixte énergétique et donc l'idée poursuivie alors par la représentation nationale dans le cadre de la loi, c'était d'accélérer le développement des énergies renouvelables.

Donc la loi de 2023, la loi APER de son petit nom, a introduit dans le code de l'énergie un dispositif qui permet aux communes de planifier sur leur territoire le développement de ces énergies renouvelables. Ce dispositif, qu'il a été demandé aux communes de mettre en place, s'appelle les fameuses « zones d'accélération pour l'énergie renouvelable : les ZAEnR ». Les zones doivent être définies pour chacune des catégories de sources de type d'installation de produits dans les énergies renouvelables, par exemple l'éolien terrestre, le solaire, la méthanisation, l'hydro électricité, la géothermie, et cela doit tenir compte des diversifications des énergies renouvelables en fonction du potentiel du territoire, et donc c'est le travail qui a été fait par les services pour définir ces deux zones sur la Ville d'Antony, sachant que les énergies choisies étaient la géothermie et le solaire. Le solaire dans toutes ses dimensions, que ce soit le photovoltaïque ou thermique parce que la question a été posée par certains citoyens.

Donc ce que l'on veut illustrer par là, c'est qu'on veut orienter vraiment de manière préférentielle les projets qui seront amenés à se développer sur la Ville vers les énergies les plus adaptées pour notre territoire, on n'imagine pas par exemple installer un barrage hydro-électrique sur la Bièvre, même quand elle sera découverte, ou des éoliennes pour remplacer la ligne à haute tension d'Antonypole. Donc les projets qui seront sur ces zones pourront bénéficier de mécanismes financiers de manière à les accélérer, et les

mécanismes financiers d'incitation que l'on ne connaît pas à ce stade, parce que ce n'était pas prévu, ce n'était pas précisé dans la loi, s'appliqueront.

En revanche, le fait qu'un projet soit situé dans une zone d'accélération ne garantit pas pour autant la délivrance de son autorisation. Je cherche à répondre par là aux questions qui avaient été posées par Monsieur Mauger en commission ; et je vais apporter quelques précisions par rapport au développement et à la discussion que l'on avait pu avoir en commission. Ce n'est pas parce qu'on définit une zone que tout sera possible de manière instantanée. Le projet doit de toute manière respecter les dispositions réglementaires applicables sur le territoire.

Quels sont les avantages que l'on retire de ces fameuses zones d'accélération pour le porteur de projet, qu'il soit d'ailleurs public ou privé ?

- D'abord une amélioration de l'acceptabilité des projets par les habitants parce qu'ils auront été déjà sensibilisés, concertés pour la zone d'accélération.

- Des délais d'instruction réduits, ce qui permet effectivement d'accélérer.

- Et des avantages financiers, j'en ai parlé, même si à ce stade on ne sait pas comment ils seront définis et à quel point ils seront importants.

D'un point de vue des conséquences administratives pour ces zones et la mise en place, je viens de le dire, on va accélérer certains délais de procédure pour l'instruction des projets, on va permettre aux projets

développés dans le fameux périmètre de bénéficiaire de mécanismes financiers qui soient plus favorables que ceux qui existent actuellement, et on peut le cas échéant intégrer les nouveaux zonages définis, ils peuvent être intégrés aux différents documents d'Urbanisme par des procédures de modification simplifiée.

Les zones d'accélération concernent les entreprises de production d'énergies renouvelables mais elles ne changent rien pour les particuliers. C'est-à-dire qu'un particulier, qu'il soit dans une maison individuelle ou dans une copropriété, aura tout loisir de mettre en place des pompes à chaleur, des panneaux solaires sur les toits, etc.

De ce point de vue-là cela ne change rien. Cela concerne uniquement les porteurs de projets de développement d'énergies renouvelables.

Le fait d'avoir défini des zones d'accélération permet donc, on l'espère, de réduire pour les projets concernés les délais de procédure, mais n'exonère en rien l'obligation d'enquête publique. Cela permettra simplement d'en réduire le délai. C'est l'objectif de la loi, passer par exemple dans le cadre d'une enquête publique et de la conclusion de l'enquête publique d'un délai de 30 jours à 15 jours.

La loi prévoyait que soit réalisée pour la mise en place de ces fameuses zones une consultation publique auprès des habitants de la ville, cette consultation a eu lieu du 24 août au 15 septembre. La loi obligeait à ce que les zones soient définies avant la fin de l'année, donc c'est pour cela que cela

s'est mis en place dans ces délais, la forme qu'a prise la consultation c'était une plate-forme de participation citoyenne et un registre déposé au service de l'Urbanisme de la mairie. Donc chacun, chaque Antonien concerné avait le loisir de donner son avis sur les secteurs concernés.

S'agissant des secteurs, on a défini deux zones :

- Une zone pour le solaire et une zone pour la géothermie. La zone pour le solaire a exclu, pour des raisons techniques j'imagine, tous les terrains qui avaient plus de 10 % de pente, et tous les parcs et trames vertes situées sur le territoire de la Ville.

- S'agissant de la géothermie, là aussi pour des raisons techniques, on a exclu la possibilité de lancer des projets de géothermie sur les territoires couverts par le réseau du Simacur qui déjà utilise un réseau de chaleur, qui n'est certes pas basé sur la géothermie mais qui viendrait en concurrence, cela n'avait pas trop de sens d'inclure cette zone sur la zone géothermique définie pour la Ville.

J'espère avoir répondu à des questions que vous m'aviez posées lors de la commission, et donc on demande au conseil d'approuver la décision de mettre en place ces zones d'accélération sur le territoire de la Ville.

**M. le Maire** : On a répondu à toutes les questions en commission, donc y a-t-il encore d'autres questions ? Monsieur Mauger.

**M. MAUGER** : Sur le principe, évidemment le passage aux énergies renouvelables nous semble une priorité. Maintenant, dans cette loi on ne voit

pas très bien en quoi est-ce qu'il y a des accélérations. Une première observation : les zones devaient normalement être examinées par les conseils municipaux en 2023, donc déjà en termes d'accélération on a un an de retard. Soit.

Par ailleurs, quand on entend qu'au niveau de l'enquête publique le commissaire enquêteur, si j'ai bien lu les détails de la loi, aura non plus 30 jours mais 15 jours pour rendre son rapport, faire la synthèse des observations et ainsi de suite, cela nous semble complètement anecdotique par rapport à l'enjeu d'une enquête publique. D'autant plus qu'Antony a des projets relativement importants. On sait, pour vous avoir posé la question Monsieur le Maire, que vous avez un vaste projet de géothermie notamment centré sur Antonympole, avec un réseau de chaleur qui serait construit à l'échelle de la Ville, qui va nécessiter énormément de travaux évidemment, cela ne nous semble pas une très bonne idée de mettre la pression sur le commissaire enquêteur, parce que concrètement c'est ça, il n'aura que deux semaines au lieu de quatre semaines pour rendre son travail ; pour faire la synthèse des nombreuses observations des Antoniens. Donc cela ne nous semble pas être une très bonne idée.

Pour reprendre l'exemple sur le projet de Fresnes que l'on peut voir un petit peu comme étant en concurrence de celui d'Antony, il semble que Fresnes effectivement avance, ils annoncent des travaux pour 2025 alors qu'il n'y a même pas eu d'enquête publique. Et ils avaient adopté les zones

d'accélération en 2023 d'énergies renouvelables. Cela ne nous semble pas une très bonne idée d'essayer de nous affranchir de cette étape-là. En plus les incitations financières que le Gouvernement devait soi-disant apporter ne sont pas là. Donc qu'apporte cette loi de manière très concrète ? On n'en voit pas d'aspects positifs.

Néanmoins les énergies renouvelables, cela nous paraît un sujet extrêmement important sur lequel on est en retard : on est en retard sur la géothermie à Antony, on est en retard sur ce développement-là, on espère qu'il aura bien lieu mais en concertation avec les Antoniens, et donc on s'abstiendra sur cette délibération.

**M. le Maire** : Y a-t-il d'autres questions ?

**Mme HUARD** : Une précision : qu'est-ce qu'on veut dire par « trame verte » ? Ce n'est pas défini sur les cartes, on parle des parcs mais...

**M. ARJONA** : Ce sont les parcs, les endroits...

**Mme HUARD** : Donc ce sont les traits verts qui sont les trames vertes, elles sont bien identifiées comme cela ? Parce que ce n'est pas défini. Sur la carte de géothermie il n'y a pas d'exclusion non plus des trames vertes alors que l'on sait que cela peut quand même poser un certain nombre de problèmes. Il me semble qu'il faudrait préciser quand même ce que l'on appelle « trame verte » exactement.

**M. le Maire** : Très bien.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 45 voix Pour, 0 voix**

**Contre et 04 Abstentions.)**

**11- MISE EN ŒUVRE DE LA VIDEOVERBALISATION SUR LA  
COMMUNE D'ANTONY**

**(Rapporteur : M. Said AIT-OUARAZ)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. SOUCHAUD** : Plusieurs points sur cette délibération, déjà un point peut-être de clarification sur les infractions qui seront vidéo-verbalisées : Dans la commission il a été précisé que c'était uniquement celles liées au stationnement ; là dans les délibérations, on a entendu parler de dépôt de déchets et d'autres sujets. Donc une question de précision sur cette thématique : il faudrait bien définir en fait quel est le cadre et les types de vidéo-verbalisations.

Une question sur le périmètre : je comprends très bien le périmètre notamment du centre-ville qui a été choisi et les réaménagements de la rue Mounié qui justifient parfaitement ce dispositif. Le stationnement à proximité des établissements scolaires, on comprend très bien aussi. Là où la question arrive, c'est qu'on a choisi en termes d'établissements scolaires le secteur Lavoisier - Pierre Gilles de Gennes où il y a effectivement à la fois écoles, collèges et lycées, alors qu'on a d'autres secteurs dans la Ville où des problèmes de stationnement se posent : si on prend autour de l'établissement scolaire Sainte-Marie rue de l'Abbaye ou rue Gabriel Péri, les mêmes

questions se posent. rue Pajeaud, la même question se pose. Donc qu'est-ce qui a fait qu'on s'est concentrés uniquement autour d'un établissement scolaire alors que potentiellement d'autres établissements scolaires pourraient être concernés exactement par les mêmes problèmes d'incivilités ?

**M. AIT-OUARAZ** : Pour répondre à votre première question, il y a déjà un cadre légal qui encadre très précisément les infractions qui seront vidéo-verbalisées. Je vais vous citer l'ensemble des infractions qui seront concernées, enfin qui pourront faire l'objet d'une vidéo-verbalisation, même si ensuite il y a des agents bien évidemment derrière les caméras et il y a une situation particulière à prendre en compte.

Déjà concernant le cadre légal de cette délibération, voici les infractions concernées :

- L'ensemble des infractions relatives au stationnement à la fois gênant mais également très gênant ;
- Le non-respect des signalisations imposant l'arrêt des véhicules,
- L'usage du téléphone tenu en main ;
- Le chevauchement ou le franchissement de ligne ;
- Le non-respect des sens vélo,
- Le défaut du port du casque notamment pour les deux-roues motorisés

- La circulation en sens interdit ;
- Et le refus de priorité notamment concernant les piétons.

Cela, c'est l'ensemble du cadre légal.

Ensuite, concernant les secteurs que l'on va cibler sur notre commune, l'objectif n'est pas de verbaliser pour verbaliser. Derrière, nous aurons des agents qui selon la situation vont apprécier la situation, évaluer et verbaliser en fonction du danger ou de risque. Voilà concernant la première question.

Concernant la seconde question, sur le secteur Lavoisier où il y a eu effectivement des situations assez problématiques, voire très dangereuses qui nous amènent à prendre cette décision de concert avec les établissements concernés mais également avec les riverains : les problèmes que vous avez cités concernent bien sûr d'autres établissements scolaires mais commençons déjà par ce premier volet, votons et approuvons tous ensemble déjà ce premier volet et ensuite on ajustera selon les situations dans les autres secteurs de la Ville.

**M. MAUGER** : Je vous remercie pour cette présentation. Heureusement qu'on n'est pas passés directement au vote parce qu'on estime, nous, que la première étape ce doit être la pédagogie. Je pense qu'il y a de nombreux Antoniens qui ne connaissent même pas forcément la signification du panneau « zone de rencontre » par exemple. Et une zone de rencontre, ce n'est pas une limitation à 20 km/h, ce n'est pas la priorité

accordée aux piétons, il y a tout un travail de pédagogie à faire. Sur cette rue Mounié notamment, puisque cela fait partie des voies sur lesquelles il y aura de la vidéo-verbalisation, il y a quand même 14 caméras qui ont été installées pour ce faire ; donc ce n'est pas juste le réseau que l'on avait jusque-là en termes de vidéo-surveillance, on adapte et on augmente considérablement le nombre de caméras. 14 caméras pour la seule rue Mounié. Cette rue d'ailleurs sera inaugurée samedi, pour une fois elle sera piétonnisée, alors c'est un petit miracle, autant la Ville a fait de la publicité autour du réaménagement de la rue Mounié, autant celui de la rue de l'Eglise s'est fait en catimini. Il y avait une concertation sur la rue de l'église en 2021 et les deux tiers des habitants s'étaient prononcés pour la piétonnisation. Et dans ce cas-là la rue de l'Eglise aurait été sortie de la liste que l'on voit aujourd'hui puisqu'il n'y aurait pas eu de questions sur le stationnement notamment. C'est une option que l'on a écartée d'une manière un petit peu bizarre alors qu'elle était présentée dans les choix possibles au niveau de l'enquête auprès des habitants.

Par ailleurs le fait que le CSU va maintenant traiter de verbalisation comme vous nous l'avez expliqué, il va y avoir de nouveaux personnels qui vont avoir accès au CSU, des personnels assermentés, du coup est-ce que la convention qui lie la Ville et la Préfecture sur l'utilisation du CSU va évoluer ? Est-ce qu'il y a un référent RGPD par exemple qui est dédié au

CSU pour gérer les problèmes de droit à l'image et ainsi de suite ? Voilà, j'en ai terminé.

**M. AIT-OUARAZ** : Concernant la pédagogie, on en fait déjà depuis plusieurs semaines comme avec les agents de la police municipale mais également des ASVP. Donc la communication sera effectuée, comme je vous l'ai déjà indiqué, on va communiquer au travers des différents médias de la Ville, le site Internet mais également les réseaux sociaux, l'information sera communiquée aux Antoniens et il va y avoir aussi des plaques qui seront matérialisées sur notamment la rue Mounié, mais aussi sur l'ensemble des rues concernées par ce dispositif ; l'information sera passée au niveau des Antoniens, mais aussi de façon plus élargie car il faut savoir qu'il n'y a pas que des Antoniens qui passent sur cette rue, et notamment concernant les infractions, je ne pense pas que ce soit les Antoniens qui soient majoritairement à l'origine de ces différentes infractions. Il y a des livreurs, il y a différentes situations. Et donc vous irez expliquer aux riverains que laisser une camionnette de livraison empêchant les riverains de sortir de leur parking n'est pas forcément important et que la camionnette peut rester là quelque temps et empêcher les allées et venues des habitants.

La pédagogie a été réalisée, l'information sera diffusée massivement au travers des différents outils et donc il faut passer maintenant à des choses plus sérieuses ; alors on le sait tous, quand on touche au porte-monnaie des

gens, effectivement cela ne fait pas toujours plaisir, mais voilà, les leçons s'apprennent aussi comme ça.

Concernant la seconde question : la Présidente de la CNIL est bien évidemment informée mais la première étape concernant la mise en place de ce dispositif, c'est le vote en conseil municipal, et ensuite cela passera donc au niveau de la Préfecture pour autoriser le dispositif. Par ailleurs, le Procureur de la République est également informé de la démarche.

**Mme DESBOIS** : Je ne rentrerai pas sur la question de savoir si c'est plutôt des Antoniens ou pas qui font du stationnement gênant, très gênant, dans la rue Mounié, en tout cas ceux qui stationnent devant les écoles « à la sauvage », en mettant effectivement les riverains et les enfants en danger, ce sont quand même les parents des écoles, donc je rejoins la pédagogie, mais à un moment donné le port du casque, le respect des priorités, le respect du sas vélos, je pense que cela se passe de pédagogie et que chacun doit être en responsabilité par rapport à ses comportements et à ses infractions.

Moi, ma question porte sur les ressources, parce que là on installe les équipements, soit, la démarche paraît plutôt vertueuse pour inciter les gens à avoir de meilleurs comportements, maintenant on le sait, au CSU cela va générer une charge de travail plus importante. Est-ce qu'effectivement il y aura un renfort d'effectifs d'agents assermentés parce qu'autrement, on est plutôt dans une optique de dissuasion en disant : il y aura de la vidéo-verbalisation. Ce qui est une vertu en soi, on dissuade, on dit : voilà, vous

risquez d'être vidéo-verbalisés ; mais les personnes ne savent pas la capacité effective d'analyse des images derrière, et est-ce qu'effectivement on va avoir un niveau de ressources qui va permettre de pouvoir conduire le travail nécessaire par rapport aux infractions ? Merci.

**M. AIT-OUARAZ** : Concernant les agents assermentés, nous avons des ressources complémentaires puisque nous avons étoffé l'équipe de la police municipale avec trois nouvelles ressources qui ont déjà démarré. Une autre ressource est attendue prochainement, donc nous sommes en train de renforcer les équipes côté police municipale mais également côté ASVP.

**Mme HUARD** : Concernant le traitement des données, à un moment vous aviez parlé d'ajouter de l'intelligence artificielle -je crois que cela figurait dans votre programme- de l'intelligence dans les caméras. Donc est-ce qu'il y a des dispositifs d'intelligence artificielle pour la reconnaissance des infractions, stationnement gênant, etc. ?

**M. AIT-OUARAZ** : Non, ce n'est pas du tout autorisé. Ce sont bien des ressources de vraie intelligence humaine derrière les écrans qui pourront apprécier les situations et verbaliser le cas échéant.

**M. le Maire** : Par ailleurs le nombre de caméras n'a pas augmenté rue Mounié, contrairement à ce que vous dites, il y a moins de caméras qu'autrefois. Elles seront plus efficaces et plus intelligentes certainement qu'autrefois, mais il y en a moins.

**M. MAUGER** : On nous a dit 14 en commission,

**M. le Maire** : Ce n'est pas beaucoup, et non, il n'y en a pas plus. On passe au vote ?

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour, 4 voix contre et 1 Abstention.)**

## **12- ADHESION DE LA VILLE A LA CENTRALE D'ACHAT DE LA REGION ILE-DE-FRANCE –**

**(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)**

**M. MEDAN** : Vous connaissez tous l'intérêt d'adhérer à une centrale d'achat, c'est pour permettre ce que l'on appelle des « économies d'échelle » sur les achats qui concernent les solutions d'impression, les produits de nettoyage, les contrôles réglementaires, ce sont les services qui ont considéré qu'il était intéressant de procéder à cette adhésion pour ces services-là. Moi je leur fais confiance par rapport à ces choix ; il est donc proposé d'approuver l'adhésion de la Ville à la centrale d'achat de la région Île-de-France.

**Mme HUARD** : Une explication de vote : À vrai dire nous ne sommes pas convaincus par les explications qui ont été données en commission sur la pertinence de cette adhésion alors qu'il existe déjà une centrale nationale qui couvre un large spectre de besoins ; sur le rapport il est indiqué un champ limité pour la Ville à quelques domaines comme les solutions d'impression,

les produits de nettoyage, les contrôles réglementaires mais suite à nos questions, Monsieur Danthier nous a indiqué que non, ce n'est pas restreint. Alors on se demande si cette adhésion n'est pas motivée surtout par le souhait de crédibiliser un des nombreux dispositifs annoncés en grande pompe par Madame Péresse, la Présidente de Région.

Concernant les critères environnementaux...

**M. MEDAN** : Vous n'aimez pas Madame Péresse ?

**Mme HUARD** : Concernant les critères environnementaux, l'UGAP a l'avantage de s'engager sur la prise en compte des critères environnementaux pour 20 % de la cotation de ses appels d'offres. La Région sur son site ne l'évoque que lorsque c'est possible, c'est-à-dire qu'on peut s'en dispenser, et donc pour nous, mutualiser les achats ne doit pas revenir à faire baisser les coûts au détriment de la planète. Donc nous ne sommes pas favorables et nous voterons contre cette délibération.

**M. le Maire** : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? ... Non, donc on vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 45 voix Pour et 04 voix Contre.)**

### **13- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'ASSOCIATION ANTRAIDE**

**(Rapporteur : M. Laurent PEGORIER)**

**M. PÉGORIER** : Il s'agit d'une subvention d'investissement à destination d'Antraide. Peut-être pour expliquer un peu le contexte : la Ville a reçu l'habilitation à créer une entreprise à but d'emplois, en fait avec le fonds d'expérimentation de TZCLD, nous allons lutter contre le chômage et permettre l'emploi de personnes qui sont souvent plutôt très éloignées de l'emploi. C'est un projet qu'a mené l'État pendant cinq ans sous la forme d'une expérimentation entre 2016 et 2021, et en fait aujourd'hui, c'est surtout à destination de 50 territoires en France qui ont été labellisés ; on a concouru si je peux me permettre l'expression en présentant un dossier qui a été retenu. On est la seule Ville du 92 à bénéficier de cet accompagnement, on a plutôt bien travaillé ; et ce qui était aussi très intéressant, c'est qu'on a travaillé beaucoup avec l'État dans le cadre d'un Comité local de l'emploi, et on a beaucoup travaillé aussi avec le Département, on a beaucoup travaillé avec l'association Antraide, avec l'association TZCLD, on a travaillé aussi avec la mission locale, on a travaillé avec des présidents d'associations de la Ville et des citoyens aussi engagés, ce qui a permis de mener ce projet jusqu'au bout.

Donc on signera la convention avec le fonds du TZCLD le 7 octobre ; ce Comité local de l'emploi étant piloté par Monsieur le Maire puisque c'est la Ville qui finalement a une responsabilité dans l'animation de cette dynamique économique, même si aujourd'hui c'est Antraide qui est une association qui est très bien, en tout cas qui est très bien implantée sur la Ville depuis au

moins une quinzaine d'années, je dirai 15 ou 20 ans, et qui fait de l'insertion professionnelle, et qui a choisi de déployer ce programme financé par l'État en grande partie et par le Département.

Alors pourquoi 70.000 € ? Parce que la Ville a confié deux locaux sur le quartier Pajeaud, ce qui permettra de développer dans un premier temps au moins deux activités qui seront des activités de ressourcerie et de recyclerie, ce qui est plutôt une bonne nouvelle ; aujourd'hui il n'y en avait pas sur la Ville, il y avait une vraie demande ; et puis sans doute dans un second temps ce seront des activités plutôt numériques et de conciergerie. Et comme ils vont aussi occuper deux locaux commerciaux du quartier Pajeaud, mais aussi une ancienne station à essence, il y a besoin de remettre aux normes, il y a des travaux à réaliser, et donc la Ville participera sous forme d'une subvention d'investissement à hauteur de 70.000 €, 50.000 € en 2024 et 20.000 € en 2025, pour accompagner l'association dans ces travaux qui sont bien sûr d'une nature beaucoup plus importante, mais cela fait partie aussi du projet puisque l'État et le Département donnent aussi de l'argent sous la forme d'un amorçage pour justement aider à l'aménagement de ces locaux.

Ça donnera une dynamique aussi nouvelle pour le quartier et je crois que le projet est reçu d'une manière très positive dans sa conception et dans sa mission qui est à la fois de donner de l'emploi à ceux qui en sont éloignés mais aussi de créer du service de proximité pour les citoyens Antoniens qui

habitent le quartier Pajeaud mais pas que, parce que les ressourceries, on voit qu'elles attirent la seconde main textile, mais cela a aussi une vertu aujourd'hui, c'est que cela attire beaucoup de jeunes, on espère qu'il n'y aura pas que des jeunes mais on espère aussi que les jeunes iront voir dans ces activités pour y contribuer d'une manière financière et faire fonctionner ces activités.

**M. le Maire** : Bien. Des questions ?

**Mme HUARD** : Oui, j'ai une question : bien sûr nous sommes favorables à ce projet et à cette délibération. On voudrait attirer votre attention sur un point : c'est que les emplois qui seront développés dans le cadre de TZCLD ne doivent pas concurrencer des emplois locaux ou des emplois publics aussi, et dans le projet de conciergerie, il est mentionné des activités de livraison de repas à domicile, donc je voulais juste avoir une précision sur ce point : est-ce qu'il y a un lien avec par exemple ce que font les sociétés de restauration ou le CCAS qui s'occupe des livraisons de repas pour les personnes âgées ? Ou ce n'est pas le sujet ?

**M. PÉGORIER** : Vous avez raison de le préciser, en fait toutes les activités ne doivent pas être en concurrence directe avec le marché classique économique qui est développé sur la Ville. On parle plutôt d'un marché « interstitiel », c'est ce que dit notamment le programme, ce sont des interstices sur lesquels il y a des Villes pour lesquelles il n'y a pas de services proposés aussi bien aux citoyens qu'aux entreprises. Donc il ne s'agit pas de

concurrer, il s'agit bien de compléter à la demande des acteurs économiques de la Ville, compléter en fait des choses qui ne sont pas souvent pratiquées ou pas développées en matière économique parce que de toute façon pas rentables, et c'est la raison aussi pour laquelle finalement l'entreprise est à but d'emplois, elle est dans cette configuration-là.

Après, pour en avoir discuté avec eux, la notion de concurrence directe est quand même à regarder d'assez près, mais en tout cas ce n'est pas le but, et on ne le souhaite pas, la Ville dans le cadre du pilotage du programme ne souhaite pas finalement que l'on développe des programmes de cette nature, on ne veut pas être en concurrence.

**Mme HUARD** : Donc pour la livraison de repas, cela concerne les particuliers, qui est-ce que cela concernerait ? En ce qui concerne la livraison des repas cela concernera qui ?

**M. PÉGORIER** : Je pense que pour l'instant, cela reste des activités qui sont encore à bien décrire. Ils vont avoir suffisamment à faire au départ pour mettre en place des activités de ressourcerie, c'est déjà un énorme travail. Après viendront sans doute en second lieu ces activités complémentaires de conciergerie. Donc je pense qu'il y a encore un peu de temps, je ne sais pas vous répondre mieux, d'ailleurs ce serait plutôt à Antraide de répondre précisément sur ces activités. Ils ont identifié ces activités comme des activités d'interstices, des interstices possibles. Après il faut travailler et d'ailleurs c'est la raison pour laquelle le Comité local de

l'emploi a aussi cette fonction de coordonner ces activités avec les partenaires de la Ville, avec tous les partenaires de la Ville. Donc sans doute qu'ils ne viendront pas en concurrence directe, de toute façon ils n'ont pas le droit, avec les activités des acteurs économiques de la Ville.

**M. le Maire** : Je vous annonce que lundi dernier la commission permanente du Département a voté son soutien au projet de TZCLD à Antony, on est les seuls à l'avoir fait sur le Département, et le parti communiste a décidé de ne pas participer au vote parce que justement il avait comme vous cette notion de non-concurrence vis-à-vis des fonctionnaires. Alors seulement les fonctionnaires. Il ne parlait pas de concurrence au privé mais lui voulait défendre les fonctionnaires et il disait soupçonner que ce soit un moyen de faire baisser le niveau des fonctionnaires, en faisant travailler des chômeurs. Donc c'est pour cela qu'il n'a pas participé au vote, peut-être que vous ferez la même chose ?

**Mme HUARD** : Je pense qu'il est en tout cas nécessaire que cette préoccupation soit bien prise en compte effectivement parce qu'il ne s'agit pas de déstabiliser un tissu économique. Pour l'instant on n'en est pas là, mais c'est pour cela que je pose la question, pour s'assurer que... Comme dans le projet les activités de conciergerie, dans le plan d'affaires qui est présenté, sont déjà, dès la première année, considérées disons à un niveau égal proportionnellement à ceux des ressourceries, je pense qu'il est utile de se poser la question des activités qui vont être choisies.

**M. PÉGORIER** : C'est une question intéressante mais en même temps on pourrait se poser la question aussi pour les activités de réparation de vélos, puisque finalement c'est de la réparation de vélos d'occasion, avec des pièces d'occasion, ce n'est pas tout à fait la même chose mais... et au final, quand on discute avec les opérateurs, avec les opérateurs du vélo d'Antony, ils sont eux-mêmes intéressés parce qu'ils ont beaucoup de travail, et en même temps il s'agit pour eux d'avoir des relais sur des parties sur lesquelles ils n'interviennent pas, et avoir des gens qui se forment sur la réparation de vélos, ça les intéresse aussi.

Vous voyez, finalement ce sont des complémentarités en matière d'activités, des complémentarités en termes de formation et ce n'est pas de la substitution. Après, bien sûr il faut être vigilant, je comprends, et regarder précisément. Mais, ce n'est pas le projet en fait, sinon il n'aurait pas été monté. Et d'ailleurs les parties prenantes de manière économique qui étaient présentes au Comité Local de l'Emploi étaient en phase avec cette typologie de projet.

**Mme DESBOIS** : Pour compléter sur ce sujet-là et Laurent Souchaud prendra ensuite la parole, pour donner un exemple à ceux qui nous écoutent : la notion d'activité interstitielle, c'est surtout le fait qu'une entreprise, une entreprise d'emplois, vendrait à d'autres entreprises. C'est pour éviter la distorsion de concurrence avec les entreprises qui existent déjà. Et un exemple Madame Huard : vous citez la livraison de repas, vous demandiez

de quelle manière elle est envisagée, mais souvent l'exemple qui est pris, ce sont les sociétés de prestations de services, les services à la personne font rarement une heure de ménage parce que ce sont des prestations qui pour le personnel et pour la rentabilité économique de la société n'ont pas une valeur marchande et une espérance de gain suffisante. Et c'est vraiment ce type d'activités qui est un gros challenge d'ailleurs pour l'entreprise à but d'emploi qu'ils vont devoir aller chercher, c'est ce type d'activités. Or en réalité cela va être des volumes qui n'intéresseront pas des entreprises marchandes.

Et comme le disait très bien Laurent Pégrier, au-delà de la ressourcerie et de la recyclerie, l'équilibre économique de cette entreprise à but d'emplois va vraiment dépendre de sa capacité à aller sourcer ce type d'activité avec ce point de vigilance de non-concurrence.

**M. SOUCHAUD** : Sans tout reprendre, juste une question concernant les travaux qui vont être réalisés : là on comprend qu'ils vont s'installer notamment dans la station-service, c'est une station-service sur laquelle il y avait un objectif plutôt de destruction avec un projet de réaménagement complet du centre commercial, qu'est-ce que devient ce projet ? Quel est le phasage des deux ? Pendant combien de temps cette entreprise à but d'emplois pourra disposer de la station-service ?

**M. le Maire** : C'est maintenu mais simplement comme on n'a pas encore acheté tous les locaux commerciaux, il y a encore un délai de

quelques années. Mais c'est un investissement provisoire. On finance un investissement provisoire.

**M. SOUCHAUD** : Oui mais justement, cet investissement provisoire, il est censé durer combien de temps ?

**M. le Maire** : Le moins longtemps possible dans l'intérêt du quartier Pajeaud, mais tout de même assez longtemps pour que l'entreprise puisse se développer.

**M. SOUCHAUD** : Oui parce que là, moi je raisonne en termes du bien public, on investit quand même de l'argent dans quelque chose qui va être temporaire.

**M. le Maire** : Oui, c'est sûr, c'est vrai. Mais ils le savent. Donc c'est pour cela qu'il faut qu'ils se dépêchent maintenant de lancer le projet pour qu'au moins il ait suffisamment de temps pour se développer.

Mais c'est vrai que nous aussi on tient à ce que dans quelques années on puisse construire un nouveau centre commercial.

**M. BEN ABDALLAH** : Je rejoins ce qu'a dit Madame Desbois sur un point : encore une fois, et je le dis pour avoir travaillé avec le Conseil Citoyen sur ce projet, et avec vous Monsieur le Maire bien sûr ; il n'y a pas de logique concurrentielle dans TZCLD, il faut quand même se rappeler que TZ CLD, comme l'a rappelé très justement mon collègue Laurent Pégorier, c'est du chômage de longue durée, et donc finalement il s'agit d'abord de réinsertion. Et les gens qui vont avoir la chance de bénéficier de ce dispositif, ce sont des

gens que l'on ramène progressivement vers de l'employabilité. Je pense que sincèrement, pardon pour cette expression, ces « pudibonderies » au sujet d'un éventuel risque de compétitivité alors qu'on est dans l'économie sociale et solidaire ne sont vraiment pas de mise sur ce projet précisément. Et je remercie d'ailleurs Laurent de la présentation très claire et très précise qu'il a faite sur ce beau projet.

**M. le Maire** : On passe au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**M. le Maire** : Merci beaucoup. Vous faites mieux que vos amis au conseil départemental.

**14- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ACCORDEES PAR LE  
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE A DIVERSES ASSOCIATIONS  
DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE COHESION SOCIALE ET DE  
REUSSITE EDUCATIVE POUR 2024 –**

**(Rapporteur : M. Marc Ali BEN ABDALLAH)**

**M. BEN ABDALLAH** : Je serai assez rapide : il s'agit simplement de cofinancement de la politique de la Ville. Suite à l'adoption que le conseil municipal a réalisé ce soir sur l'avenant numéro 1 du contrat de développement 2023/2025 passé avec le Conseil Départemental, il lui est

demandé premièrement de bien vouloir redistribuer la contribution financière du Département pour un montant de 44.703 € -il y a une petite coquille si je ne m'abuse à voir avec les services dans la délibération- selon deux axes : d'abord l'insertion des publics en difficulté, à savoir 10.479 € à l'association les Femmes Relais, 16.000 € à l'association Grands Yeux Grandes Oreilles Gygo, là vous avez des acteurs historiques que vous avez rencontrés au cours de l'évaluation de l'année dernière, la Réussite Educative aussi pour les collégiens via le club Ados Réussite pour un montant de 18.224 €.

Il est demandé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions des associations bénéficiant de subventions de plus de 23.000 €, à savoir Gygo, Club Ados, et Femmes Relais.

Je porte juste à l'information du conseil que, contrairement à l'avenant qui prévoyait une affectation de 50.703 €, ici nous n'avons que 44.703 €, la différence fera l'objet d'une renégociation avec la Ville et le Département sur un projet de politique de la Ville. Je vous remercie.

**M. MAUGER** : On avait demandé une actualisation du tableau des financements croisés des différentes actions, que l'on n'a pas obtenue ; on manque un petit peu de visibilité ; vous parlez de redistribuer, là on est sur la première décision concernant l'année 2024 ou bien est-ce que c'est une deuxième décision déjà ?

**M. BEN ABDALLAH** : Alors attendez, précisons les choses : D'abord pour le tableau de financements croisés, il n'est pas possible de fournir

actuellement la mise à jour puisqu'il y a une décision qui va être prise du conseil municipal. À partir de cette décision, le tableau qui vous a été transmis contient des chiffres estimés...

**M. MAUGER** : En tenant compte de ce que l'on vote ce soir ?

**M. BEN ABDALLAH** : Eh non, justement, c'était des chiffres estimés. Alors vous aurez la version juste après ce vote, vous aurez la version rafraîchie de ces données. Mais vous l'avez déjà eu. On vous le retransmettra, nos services sont tout à fait à votre disposition sur ce sujet, tout se fait en transparence.

Vous avez soulevé une deuxième question, enfin vous avez demandé si c'est une deuxième décision ? Non, vous savez que la politique de la Ville, on l'a largement évoqué au cours de la mission d'évaluation l'année dernière, c'est une politique publique avec des co-financeurs et des co-financements. Donc là, vous avez la ventilation de ce qui s'est fait avec la contribution du Département. Et cela se fait dans le cycle normal du fonctionnement de cette politique. On aura plusieurs délibérations au cours de l'année pour les différentes contributions qui seront mises dans le cadre des différents dispositifs à disposition, en co-financement, à côté du financement de la Ville. C'est presque quelque chose de mécanique, en fait il n'y a rien de spécifique dans cette délibération.

**M. MAUGER** : Très bien. Merci. J'avais quand même une question sur le renouvellement du Conseil Citoyen du Noyer Doré qui devait être en cours

au mois de septembre, si j'ai bien compris, est-ce que vous pouvez nous expliquer les modalités et le calendrier ?

**M. le Maire** : Quel est le rapport avec la délibération ?

**M. BEN ABDALLAH** : Il n'y a aucun rapport avec la délibération.

**M. MAUGER** : Je profite de la présence de Monsieur Ben Abdallah au conseil puisqu'on n'a pas pu aborder la question en commission.

**M. BEN ABDALLAH** : Je ne sais pas si vous avez abordé la question en commission mais malheureusement, pour des raisons personnelles, je ne pouvais pas être présent. Une date va être donnée, mais nous attendons un tirage au sort avec la présence d'un huissier pour le Conseil Citoyen. Cette fois-ci Monsieur le Maire a souhaité que le Conseil Citoyen soit très ouvert ; il y a appel aux volontaires, quiconque souhaite siéger au conseil peut faire partie du conseil, maintenant il y aura la question probablement du tirage au sort des membres siégeant, parce qu'on en avait parlé lors de l'évaluation, on va changer un petit peu les modalités de fonctionnement' c'est-à-dire qu'il y a des membres du conseil qui seront amenés à siéger trois ou quatre fois par an sur un agenda qui sera déterminé par le conseil, sur un agenda concernant la politique de la Ville. Donc on va modifier à la marge, mais le Conseil dans sa structure reste le même, il est encore plus ouvert qu'il ne l'était auparavant puisqu'on sait d'expérience que tenir un conseil avec aujourd'hui 18 représentants du côté des habitants, plus leurs suppléants, neuf hommes, neuf femmes, c'est très difficile à tenir dans la durée. Nos

concitoyens ne s'engagent pas longtemps, à part un petit noyau dur. On souhaite surtout que ce conseil vive, soit actif. Je rappelle encore une fois que nous sommes la seule commune du Département à avoir eu autant de représentativité dans nos tables rondes. Donc cet essai-là, nous souhaitons le transformer.

**M. le Maire** : On passe au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**15- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE RETRAIT DE LA  
COMMUNE DE CARRIERES-SUR-SEINE DU SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE  
(SIFUREP) –**

**(Rapporteur : Mme Christiane ENAME)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. le Maire** : Qui en veut à Carrières sur Seine ? On est tous d'accord pour qu'ils partent ? On était d'accord pour qu'ils rentrent, il y a deux ans ou trois ans, on est pour qu'ils partent aujourd'hui ?

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**16- DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ORGANISMES SUIVANTS :**

- **2ème (Finances et Ressources Humaines) et 10ème (Tranquillité Publique et Sécurité) Commissions Municipales,**
- **Commission chargée du suivi du projet d'aménagement de la liaison TGV MASSY-VALENTON,**

**(Rapporteur : M. le Maire)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. MAUGER** : On propose pour la commission des Finances Julien Doyen ; pour la commission Tranquillité publique : Irène Huard ; après il y a Massy/Valenton, ce serait aussi Irène Huard en titulaire et moi-même en tant que suppléant, on a appris récemment qu'il n'y avait pas de suppléants dans cette commission ; est-ce qu'il pourrait y avoir un accord de principe éventuellement pour se faire remplacer ?

Il y a aussi la commission extramunicipale en charge du handicap me semble-t-il...

**M. le Maire** : Oui, est-ce que le handicap est dessus, sur la délibération ?

**M. MAUGER** : Si elle n'y est pas, il faudrait l'y ajouter... Donc je serai son titulaire et on a aussi demandé à avoir un siège en commission Transition

Ecologique, ce qui n'est pas le cas jusque-là. Ce serait Julien Doyen, si vous l'acceptez, qui serait membre titulaire.

**M. le Maire** : Julien Doyen pourra assister à toutes les commissions qu'il voudra.

**M. MAUGER** : Pourquoi lui refuser un siège officiel, ?

**M. le Maire** : A la place de qui ?

**M. MAUGER** : Il n'y a pas besoin de remplacer. Chaque groupe municipal normalement est présent dans les commissions municipales. Chaque groupe est représenté.

**M. le Maire** : Mais qui est-ce qui était à la commission Transition Ecologique aujourd'hui ?

**M. MAUGER** : Olivier Parisis qui siège pour son groupe. Notre groupe n'est plus représenté alors que vous aviez estimé au début du mandat que chaque groupe serait représenté.

**M. le Maire** : Si M. Parisis décide de démissionner, pourquoi pas, mais c'est tout. C'est à lui de dire, moi je ne demande pas la démission de Monsieur Parisis.

**M. MAUGER** : C'est un peu ridicule, comme vous le dites vous-même, de toute façon nous pourrions être en commission. Donc pourquoi s'obstiner à ne pas nommer quelqu'un ?

**M. le Maire** : Mais d'un autre côté vous pouvez participer aux commissions.

**M. MAUGER** : Vous trahissez votre propre principe.

**M. le Maire** : Ah mais non, j'applique le droit, c'est tout. Je ne peux pas gérer la démission de Monsieur Parisis.

**M. MAUGER** : Vous avez bien dit que chaque groupe municipal avait accès ...

**M. le Maire** : Au départ, mais si des éléments d'un groupe décident de démissionner...chaque groupe garde la répartition initiale.

**M. MAUGER** : Le règlement ne vaut qu'en 2020 et n'est plus valable en 2024 !

**M. le Maire** : C'est arrivé d'ailleurs quand le responsable leader du groupe communiste autrefois est passé au Front National... Ce sont des choses qui arrivent, Madame Huard, gardez-vous de cette tentation !

**Mme HUARD** : Compte tenu des alliances qui ont été passées par la majorité, je pense que le risque est plus de votre côté que du mien !

**M. le Maire** : Eh bien écoutez, pour le moment, ici, les seuls qui soient passés au Front National c'est votre ancien leader. Donc nous allons passer au vote. On vous laisse voter, il faut quand même un vote. Nous, on s'abstient.

**(Vote à main levée sur les candidats présentés ci-dessus par les groupes d'opposition : ils sont désignés par 4 Voix Pour et 45 ne prenant pas part au vote.)**

**M. le Maire** : Voilà, disons que l'élection est faite.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**M. MAUGER** : On a une petite question au niveau du projet de géothermie de Fresnes qui semble avancer. Le début des travaux aurait lieu en 2025 nous dit-on. Alors il va y avoir des nuisances, on l'a déjà dit, pour tous les habitants du quartier, y compris malheureusement pour les Antoniens, notamment pour les habitants du quartier Tourvoie. Je pense que ce serait sans doute une bonne idée de raccorder un certain nombre de résidences du quartier au réseau de géothermie de Fresnes. Ce serait de l'énergie renouvelable, cela concerne notamment des résidences de Hauts-de-Bièvre Habitat et pas seulement, des copropriétés aussi.

C'est une proposition que l'on met sur la table, nous voudrions savoir ce que vous en pensez.

**M. le Maire** : Eh bien écoutez, on verra. Pour le moment notre préoccupation, ce n'est pas ça. Ce sont les travaux et les nuisances que vont causer les travaux auprès des habitants. Après, on verra. Nous avons déjà alerté le sous-préfet et la Maire de Fresnes sur ces nuisances et nous avons proposé de prendre des mesures pour les réduire, on verra comment... Il n'y a pas de réponse pour le moment.

**M. MAUGER** : De quelles mesures est-ce que vous parlez ?

**M. le Maire** : Des mesures qui réduisent les nuisances.

**M. MAUGER** : Et ce serait à l'initiative de la Ville ?

**M. le Maire** : A l'initiative de la Ville de Fresnes, bien sûr. On demande à Fresnes de prendre des mesures pour réduire les nuisances. Ces nuisances sont inacceptables pour les habitants, et pour la Ville.

**M. MAUGER** : Oui ce sont des nuisances, donc effectivement cela va être quelque chose de difficile sans doute à supporter pendant de nombreux mois.

**M. le Maire** : Très difficile, six mois de bruit nuit et jour, c'est pire que Massy/Valenton !

**M. MAUGER** : Voilà, donc si ce projet a lieu, il nous semblerait bénéfique en tout cas qu'il y ait un raccordement à la géothermie de Fresnes pour les habitants du quartier.

**M. le Maire** : Oui, ça, on leur dira. Mais pas sûr que cela entraîne leur adhésion au projet de Fresnes.

**M. MAUGER** : Ce sont deux questions indépendantes mais les deux sujets sont liés.

**M. le Maire** : Oui, bien sûr. Nous, en tout cas, nous avons choisi un site qui ne cause pas de nuisances pour le moment. Il n'y a pas d'habitants sur Antonympole. Il n'y a pas d'habitants sur Antonympole, et il n'y aura pas de nuisances. On a choisi volontairement ce site parce que nous ne voyons aucun site sur Antony que les habitants auraient pu accepter. Voilà. On a pris ce site-là parce qu'il était sans habitants, tous les autres sites possibles

étaient forcément des sites où il y aurait eu des nuisances pour les habitants, et, par conséquent, on s'est abstenus.

**M. MAUGER** : Je profite aussi de la présence du Président de Hauts-de-Bièvre Habitat parmi nous puisque d'habitude il se déporte sur toutes les questions liées au logement, et on le rencontre rarement en commission, pour lui poser une question : est-ce qu'il y a un avis de Hauts-de-Bièvre Habitat sur cette possibilité de raccorder la résidence de Tourvoie à une géothermie, fût-elle de Fresnes ? En tout cas on vous y invite. Merci.

**M. le Maire** : Bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non, donc je vous remercie.

La séance est levée à 23h25.